

Schéma de Cohérence Territoriale
Air Energie Climat

► Projet d'Aménagement Stratégique

► SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
UN SOCLE STRUCTURANT POUR NOTRE PROJET	8
CINQ MARQUEURS POUR NOTRE PROJET	15
AMBITION 1 VERS UNE ATTRACTIVITÉ PLUS SOUTENABLE TENANT COMPTE DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE NOTRE TERRITOIRE ET DE SON RAYONNEMENT	18
ORIENTATION 1.1 DÉFINIR ET COORDONNER NOS AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT À LA MESURE DE NOS RESSOURCES ET DE LEURS ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES AU REGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	19
ORIENTATION 1.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DE SON BASSIN DE VIE ET RENFORCER LA COHÉRENCE DES STRATÉGIES AVEC LES TERRITOIRES LIMITROPHES	20
ORIENTATION 1.3 AFFIRMER ET PORTER UN TERRITOIRE RESPONSABLE POUR MIEUX MAÎTRISER SON ATTRACTIVITÉ	21
AMBITION 2 VERS UNE ORGANISATION ET UN FONCTIONNEMENT TERRITORIAL PLUS SOLIDAIRE, PLUS COHÉRENT, PLUS ÉQUILIBRÉ ET PLUS CONNECTÉ	23
ORIENTATION 2.1 SOUTENIR LE RÉÉQUILIBRAGE ET LE DYNAMISME DE NOTRE ARMATURE URBAINE EN FAVEUR D'UN FONCTIONNEMENT TERRITORIAL PLUS SOBRE ET ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES	24
ORIENTATION 2.2 AFFIRMER DES LOGIQUES DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ AU SEIN DE NOTRE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET AU REGARD DES SPECIFICITÉS DE NOS 34 COMMUNES	27
ORIENTATION 2.3 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES MOBILITÉS AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE	28
ORIENTATION 2.4 DIVERSIFIER NOTRE ÉCONOMIE ET PROMOUVOIR UNE MEILLEURE RÉPARTITION TERRITORIALE DE NOS ACTIVITÉS	30
AMBITION 3 VERS UN URBANISME ADAPTÉ À TOUS, PLUS SOBRE ET SOUTENABLE DANS UNE HYPOTHESE +4 °C EN 2100	34
ORIENTATION 3.1 PROMOUVOIR UN URBANISME RÉSIDENTIEL ET ÉCONOMIQUE SOBRE, ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTENUANT SES EFFETS	35
ORIENTATION 3.2 DÉVELOPPER DES AMÉNAGEMENTS INNOVANTS, OPTIMISÉS ET DE QUALITÉ ...	38
ORIENTATION 3.3 DÉVELOPPER UNE INGÉNIERIE ET DES OUTILS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS NÉCESSAIRES POUR SOUTENIR NOS AMBITIONS EN TERMES D'URBANISME	40

Schéma de Cohérence Territoriale
Air Energie Climat

► INTRODUCTION

► SCOT-AEC & PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

>>> UN SCOT-AEC MODERNISÉ

Défini par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est le document politique et stratégique du Schéma de Cohérence Territoriale - Air Energie Climat (SCoT-AEC), qui énonce la stratégie d'aménagement du territoire portée par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération à un horizon de 20 ans.

De nature non-prescriptive, le PAS n'est pas juridiquement opposable aux tiers. Il définit toutefois les objectifs poursuivis qui seront déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), dont les dispositions sont opposables et s'imposent dans un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme ainsi qu'à certaines autorisations d'urbanisme.

Le document d'urbanisme qu'est le Schéma de Cohérence Territoriale a fait l'objet ces dernières années de plusieurs modifications législatives, faisant évoluer son rôle, son périmètre et son contenu. La révision engagée par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération intègre ces évolutions réglementaires, notamment les ordonnances du 17 juin 2020 relatives à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme, ainsi qu'à la modernisation des SCoT. Prise en application de l'article 46 de la loi ELAN, cette dernière vise à réaffirmer le rôle et la place des SCoT comme documents stratégiques entre PLU et SRADDET, faciliter l'appropriation du projet porté par le document et renforcer la prise en compte de nouvelles problématiques territoriales. Pour ce faire, l'ordonnance a modifié substantiellement le contenu et la structure des SCoT, substituant notamment le Projet d'Aménagement Stratégique au Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Celui-ci comporte désormais un horizon temporel pour le projet de SCoT, des liens plus visibles avec les enjeux révélés par le diagnostic, un contenu plus souple et une transversalité renforcée des politiques publiques.

Ainsi, en vertu de l'article L.141-3 du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement Stratégique « définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. [...] Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation ».

La révision intègre également les dispositions de la Loi Climat et Résilience du 21 août 2021, complétée par la loi du 20 juillet 2023, notamment en matière de lutte contre l'étalement urbain et de réduction de la consommation foncière. Cette dernière vise à réduire de moitié, à l'échelle nationale, la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente et à définir une trajectoire de réduction de l'artificialisation pour atteindre le zéro artificialisation nette des sols en 2050.

>>> ... POUR AFFIRMER L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LES TRANSITIONS

Par ailleurs, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération a fait le choix d'engager une démarche de révision conjointe de son SCoT et de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), par l'élaboration d'un SCoT valant PCAET dit SCOT-AEC. Cette démarche affirme l'engagement du territoire dans les transitions et renforce le rôle intégrateur du SCoT dans la transition énergétique et écologique, faisant de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique des enjeux indissociables de l'aménagement du territoire.

Cette démarche conjointe est permise par l'ordonnance de modernisation des SCoT du 17 juin 2020 qui, d'une part, fait des enjeux Air Énergie Climat un nouveau pilier des SCoT modernisés en renforçant leur prise en compte et, d'autre part, permet l'élaboration d'un SCoT valant PCAET. Cette démarche implique alors que l'ensemble des attendus d'un PCAET, tels que définis aux articles L. 229-26 et R. 229-51 et R. 229-52 du code de l'environnement, soient intégrés au SCoT.

Ainsi, en application de l'article R. 229-51 du code de l'environnement, « la stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants : 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ; 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ; 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ; 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ; 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ; 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ; 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ; 8° Évolution coordonnée des réseaux énergétiques ; 9° Adaptation au changement climatique ».

Le SCoT-AEC s'inscrit dans la trajectoire des objectifs nationaux à horizon 2050. Il contribue à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050, dans le cadre de la Stratégie nationale bas carbone, et à l'objectif de réduction de 50% de la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012, issu de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

De plus, selon l'article L. 141-17 du code de l'urbanisme : « le schéma de cohérence territoriale tenant lieu de plan climat-air-énergie territorial poursuit les objectifs énoncés au 1° du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement. Le projet d'aménagement stratégique définit ces objectifs ». Conformément à l'article R. 141-11 du code de l'urbanisme, « lorsque le schéma de cohérence territoriale tient lieu de plan climat-air-énergie territorial, le projet d'aménagement stratégique présente la stratégie territoriale mentionnée au II de l'article R. 229-51 du code de l'environnement ». Le PAS du SCoT-AEC de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération comprend ainsi une partie dédiée à la « stratégie air-énergie-climat ». Celle-ci revêt la même importance que le reste du PAS, s'associe aux objectifs de développement et d'aménagement exprimés dans le SCoT et son programme d'actions intègre pleinement la partie opposable du SCoT.

▶ UN PROJET CONCERTÉ EN RÉPONSE AUX ENJEUX ACTUELS ET DÉFIS DE DEMAIN

>>> UN PROJET TIRANT LES ENSEIGNEMENTS DU PASSE ET SE PROJETANT DANS LES ENJEUX DE DEMAIN

L'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique s'appuie sur un bilan du précédent SCoT et un diagnostic approfondi, qui ont permis de mettre en évidence cinq clés de compréhension du territoire :

- Un territoire remarquable et attractif
- Un territoire mosaïque
- Un modèle de développement qui montre ses limites
- Un territoire face au défi du changement climatique
- Un territoire déjà engagé dans les transitions

Ces cinq clés de compréhension sont abordées en profondeur dans les diagnostics thématiques et présentés de manière synthétique dans un diagnostic transversal. Ce dernier apporte une vision d'ensemble du territoire, qui tire les enseignements du passé et se projette dans les enjeux de demain.

Sur la base de ces constats, cinq grands défis se dessinent, auxquels le territoire devra répondre demain. Ces défis se structurent autour :

1. d'un défi transversal lié à l'articulation des principes de sobriété et de transition avec l'ensemble des mutations du territoire ;
2. de trois défis thématiques spécifiques relatifs à une attractivité maîtrisée, l'organisation des solidarités territoriales communautaires et le renouvellement du modèle d'aménagement ;
3. et enfin d'un défi de gouvernance, qui concerne la manière dont les communes et acteurs locaux peuvent coopérer pour mener à bien ces transitions.

Le SCoT-AEC a pour objectif d'apporter une réponse cohérente et adaptée à ces défis. Il propose une vision à long terme et définit une trajectoire claire, ambitieuse et partagée, visant à structurer le développement territorial en fonction des enjeux identifiés. Le PAS, quant à lui, pose les bases de cette stratégie en fixant des orientations concrètes vers cette trajectoire. Il exprime les grandes lignes directrices du projet et donne le cap à suivre pour atteindre les objectifs fixés.



>>> UN PROJET CO-CONSTRUIT

Dans la continuité de l'ambitieuse concertation mise en place au moment de l'élaboration du diagnostic et de la note d'enjeux, le Projet d'Aménagement Stratégique a fait l'objet d'une co-construction autour de différents temps clés :

- **Un Conseil communautaire exceptionnel** (élargi aux élus municipaux en charge de l'urbanisme de nos 34 communes qui ne sont pas élus communautaires) organisé le 21 mai 2024 afin de poser un premier socle stratégique en réponse aux défis définis dans la note d'enjeux
- **Une Conférence territoriale en présence des maires et élus communautaires, personnes publiques associées, Conseil de développement et d'un large panel d'acteurs institutionnels, économiques ou associatifs multithématiques** organisée le 13 juin 2024 afin d'approfondir et préciser les pistes stratégiques identifiées par les élus lors du Conseil communautaire et de garantir la cohérence globale des stratégies de chacun.
- **Un Bureau communautaire** (réunissant l'exécutif communautaire et les maires de nos 34 communes) organisé le 27 septembre 2024 afin de partager l'armature stratégique du Projet d'Aménagement Stratégique et d'échanger sur sa territorialisation, notamment au regard des projections démographiques à horizon 2050.
- **Un Comité de pilotage « Territoire Engagé en Transition Ecologique »** organisé le 5 novembre 2024 afin de conforter la dimension Air Energie Climat de notre SCoT-AEC et de faire émerger des critères de territorialisation croisant notre projet et nos ressources naturelles.
- **Une réunion de présentation du Projet d'Aménagement Stratégique provisoire aux personnes publiques associées et Conseil de développement** le 5 novembre 2024 afin de veiller à la cohérence globale du projet avec les priorités des partenaires de Golfe Morbihan Vannes Agglomération.
- **Une enquête auprès des habitants du territoire** réalisée en ligne en octobre et novembre 2024 pour alimenter la stabilisation du Projet d'Aménagement Stratégique
- **Un après-midi citoyen**, sous le format d'une exposition et de trois « *serious game* », organisé le 16 novembre 2024 pour sensibiliser aux enjeux d'aménagement et de transitions et enrichir le Projet d'Aménagement Stratégique du regard des habitants.
- **Un Conseil communautaire** réuni le 25 novembre 2024 pour débattre du Projet d'Aménagement Stratégique.

▶ UN SOCLE STRUCTURANT POUR NOTRE PROJET

*FAIRE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE ET DE L'ATTÉNUATION DE SES CAUSES LE
FIL ROUGE POUR RÉINVENTER NOS STRATÉGIES
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT*

UN SOCLE STRUCTURANT POUR NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Notre Projet d'Aménagement Stratégique nous engage à faire de la transition écologique le fil rouge pour réinventer nos stratégies d'aménagement et de développement. Il s'agit de faire des objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses causes, mais aussi de la préservation des ressources et de la biodiversité et de la résilience du territoire, la clé d'entrée des visions de l'évolution du territoire. Il fonde également un projet qui s'appuie sur 5 marqueurs déclinés en 3 grandes ambitions :



9

Ainsi, de manière transversale et à travers l'ensemble des ambitions, orientations et objectifs de transition, nous affirmons quatre principes structurants :

>>> PRÉSERVER & RESTAURER NOTRE ENVIRONNEMENT, NOS MILIEUX, NOS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES & NOS RESSOURCES

Le PAS porte une vision de l'aménagement et du développement du territoire cohérente avec les ressources territoriales. La capacité de développement des activités économiques, touristiques et de la population est déterminée par des limites inspirées des limites planétaires que le modèle de développement ne veut pas amener à dépasser, pour préserver les ressources (eau, air, sols), les milieux et les services écosystémiques et, finalement, la qualité de vie dont ils sont le support.

Les limites planétaires constituent, à l'échelle mondiale, un cadre de « contraintes » pour maintenir l'habitabilité de la Terre, défini en écho à l'observation des impacts de l'Anthropocène. Des limites géophysiques (comme le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, le changement d'usage des sols, la perturbation du cycle de l'eau douce) ont été identifiées comme cadre qui assure un espace d'habitabilité sûr et juste pour l'humanité, au-delà duquel l'équilibre terrestre est menacé.

Dans un territoire au sein duquel l'attractivité tend à accroître la pression sur les ressources, le SCoT-AEC veut nourrir la réflexion sur ces limites dans l'ensemble des politiques territoriales, faire qu'elles soient considérées, dans une approche adaptée à l'échelle du territoire, comme les points d'entrée d'orientation du projet de territoire et d'arbitrage dans l'élaboration des projets. Il est donc pensé comme un outil de résilience du territoire, qui doit préserver le territoire des impacts de crises sur les ressources.

>>> PRENDRE LA MESURE ET INTEGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOS POLITIQUES D'AMENAGEMENT AU CROISEMENT DE STRATEGIES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération veut porter, au travers du SCoT-AEC, un projet de territoire « en conscience » des impacts projetés des changements climatiques dans le territoire et des mutations qu'ils vont générer. Il s'agit de penser le territoire dans une hypothèse d'un climat « à +4°C en 2100 », ce qui impose de prendre la mesure du changement climatique à l'œuvre et des projections climatiques à l'échelle du territoire à travers des logiques d'adaptation et d'atténuation. Déjà perceptible avec l'accroissement de la fréquence et de l'ampleur des événements de forte intensité (tempêtes, pluies intenses, vagues de chaleur...), le changement climatique affecte le territoire non seulement par les risques accrus qu'il engendre, mais également du fait de l'attraction démographique renforcée de la Bretagne, liée à des températures projetées moindres que le reste du territoire national.

La stratégie d'adaptation portée par la démarche de SCoT-AEC élargit la vision des vulnérabilités du territoire. Elle intègre les risques naturels et leur prévention mais aussi les impacts de l'évolution du « climat moyen ». La plus grande variabilité du climat induit des changements diffus à accompagner dans les usages du territoire.

>>> ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS ET LES CONSÉQUENCES DES VULNERABILITÉS ET DES RISQUES ...

L'adaptation au changement climatique, la réduction des vulnérabilités du territoire aux aléas climatiques, est donc au cœur du Projet d'Aménagement Stratégique. L'aménagement, la fabrique du territoire est un levier pour réduire l'exposition aux aléas dans une vision de moyen et long terme. Si la réponse aux urgences d'adaptation, face aux aléas connus et risques vécus, repose sur des actions d'adaptation « réparatrices », le PAS porte la responsabilité de prévenir les enjeux futurs en s'assurant que les décisions d'aménagement du territoire prises aujourd'hui prennent en compte l'évolution du climat.

Le PAS porte donc la vision d'un territoire support de l'adaptation au changement climatique qui anticipe les nécessaires reculs stratégiques face aux aléas.

>>> ... ET ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DE LEURS EFFETS

Maintenir le cap de la décarbonation, par la transformation du modèle énergétique local, réduire les consommations d'énergie et augmenter la couverture des besoins par les énergies renouvelables locales, voilà l'autre volet du projet. Déjà engagé dans un PCAET depuis 2020, le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération a réduit sa consommation énergétique de 11,4% par habitant entre 2010 et 2020 mais doit encore fortement progresser en matière de production d'énergies renouvelables et de récupération énergétique. La politique d'aménagement, l'usage du territoire pour organiser les activités humaines, habiter, se déplacer, se nourrir, produire et consommer, est déterminante pour aligner les pratiques quotidiennes avec la trajectoire « 2 tonnes », qui est l'objectif d'émission maximale par habitant pour rester dans la cible de l'Accord de Paris de 2015.

Le PAS porte donc la vision d'un territoire support de modes de vie bas carbone, qui permet la sobriété dans les usages énergétiques et une utilisation efficace de l'énergie produite par l'exploitation des ressources renouvelables du territoire.

La démarche engagée par la Communauté d'agglomération peut ainsi être bien résumée par le titre du rapport annuel 2023 du Haut Conseil pour le Climat : « Acter l'urgence, engager les moyens », pour l'adaptation et pour accélérer la réduction des émissions vers la neutralité carbone.

>>> LES OBJECTIFS STRATEGIQUES « CLIMAT AIR ENERGIE » DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement, le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT-AEC fixe un cadre d'ambition pour la stratégie climat-air-énergie du territoire. Il porte l'objectif de transition du modèle énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la contribution du territoire à la neutralité carbone, ainsi qu'un engagement transversal sur l'adaptation au changement climatique dans un modèle de développement du territoire qui préserve les ressources et la qualité de vie. Le Projet d'Aménagement Stratégique fait ainsi du SCoT-AEC un outil global pour construire la résilience du territoire.

>>> CONSOLIDER L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE VERS LA NEUTRALITE CARBONE

Une accélération de la transition vers le modèle d'une société bas carbone

Transformer le modèle énergétique par la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables

Sobriété et efficacité énergétique

- Prioriser, dans toute décision d'aménagement, la sobriété comme levier vers un territoire plus autonome
- Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique dans le cadre des opérations de développement (urbain, activités, etc.) en soutenant des raisonnements « à infrastructures et réseaux constants »
- Massifier la rénovation énergétique des bâtiments en promouvant des offres d'accompagnement à la rénovation globale et performante
- Accélérer le déploiement du « système vélo » et le développement des transports collectifs dans les zones denses, en travaillant à renforcer l'attractivité des modes alternatifs à la voiture

Mix énergétique - énergies renouvelables

- Accélérer la production des énergies renouvelables et de récupération en prenant en compte les potentiels et contextes locaux
- Soutenir les modèles d'autoconsommation énergétique à différentes échelles dans le territoire (boucles énergétiques locales, autoconsommation individuelle et collective), en lien avec le développement du stockage d'énergie
- Renforcer l'appropriation de la transition énergétique et la coopération territoriale, soutenir les expérimentations et innovations (*smart grids*, etc.)
- Accélérer le déploiement des infrastructures des carburations décarbonées dans les transports

Développer le stockage du carbone dans le territoire

Puits naturels de carbone

- Préserver, gérer durablement et favoriser la résilience des milieux forestiers et bocagers
- Développer la séquestration de carbone dans le cadre de la transition agroécologique
- Préserver et restaurer les zones humides
- Limiter l'imperméabilisation et végétaliser les milieux urbains

Matériaux biosourcés

- Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction
- Développer des filières locales de production de matériaux de construction bois et d'isolants biosourcés

>>> GARANTIR LA DISPONIBILITE DE RESSOURCES DE QUALITE ET LA SANTE

La préservation de la qualité des ressources, une gestion économe et une exploitation efficace des ressources

Préserver la ressource en eau, en quantité comme en qualité

Quantité

- Assurer une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau : prélèvements, problématique d'équilibre besoins / ressources, assecs des cours d'eau, gestion des eaux pluviales et des inondations
- Promouvoir des mesures d'accompagnement à la réduction des consommations pour un meilleur partage (développer une culture de la sobriété en eau)
- Mettre en place des solidarités amont-aval ; rive droite-rive gauche ; rural-urbain ; grand cycle-petit cycle
- Suivre l'évolution de la remontée du biseau salé et son impact sur la disponibilité de la ressource

Qualité des masses d'eau

- Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau exigé par la DCE
- Accompagner les agriculteurs dans la transformation des pratiques pour prévenir les pollutions agricoles
- Préserver, maintenir les objectifs qualité pour les différents usages : AEP, conchyliculture, loisirs (baignade, pêche à pied, etc.)
- Améliorer, préserver la qualité des milieux aquatiques et leurs fonctionnalités ainsi que leur biodiversité associée
- Lutter contre les pollutions diffuses en réduisant les apports et en limitant les transferts
- Limiter les phénomènes d'eutrophisation, en particulier les proliférations de macro-algues sur vasière
- Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement pluvial

Améliorer la qualité de l'air et la santé publique

12

Qualité de l'air

- Réduire les émissions de polluants atmosphériques dans le territoire par une action ciblée sur la transformation des processus dans les principaux sites émetteurs (industrie, combustion d'énergie) et par une action cohérente sur les pollutions diffuses (résidentiel et mobilités)
- Organiser les activités (circulation, industrie, etc.) et aménager le territoire pour réduire l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques
- Assurer une prise en compte de la thématique qualité de l'air dans l'ensemble des documents d'urbanisme locaux et opérations d'aménagement

Santé physique et mentale

- Réduire la pollution sonore
- Promouvoir l'activité physique à travers les aménagements pour les modes actifs de déplacement
- Promouvoir la qualité de l'air intérieur dans les opérations sur les bâtiments
- Identifier des secteurs de préservation et renforcement prioritaires des trames écologiques pour la biodiversité et le bien-être des habitants

Consolider et amplifier le modèle de l'économie circulaire dans le territoire

Prévention et valorisation des déchets

- Développer le compostage individuel et collectif de proximité
- Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion et la valorisation optimale des biodéchets
- Développer l'offre de broyage de végétaux

Réemploi, réparation, recyclage

- Améliorer le réemploi et le recyclage des déchets du BTP sur les chantiers dans le territoire
- Favoriser la création d'une filière de réemploi des emballages en verre (consigne)
- Développer les zones de réemploi dans les déchèteries
- Promouvoir des modes de consommation plus durables

>>> FAVORISER UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE RESILIENT

Un renforcement des capacités du territoire à faire face aux aléas climat-ressources et la valorisation des ressources locales dans une perspective d'autonomie du territoire

Accompagner l'évolution du secteur agricole pour une agriculture nourricière de proximité, contributrice à la neutralité carbone et résiliente

Préservation de l'activité agricole locale et autonomie alimentaire

- Renforcer la préservation des espaces agricoles et des espaces naturels aux franges des espaces agricoles face à l'artificialisation
- Développer des surfaces agricoles de proximité pour l'alimentation du territoire, soutenir le développement de circuits courts d'approvisionnement
- Préserver la qualité des sols et sous-sols face à la pression urbaine, en prenant en compte la multifonctionnalité des sols (fertilité, nutrition, richesse biologique, eau, cadre de vie, etc.)

>Transition du secteur agricole

- Préserver, gérer durablement et favoriser la résilience des milieux agro-forestiers et bocagers (protéger, restaurer et valoriser le bocage)
- Impliquer les acteurs agricoles dans les filières de matériaux biosourcés

Aménager le territoire robuste face aux changements climatiques projetés

Prévention des risques et gestion de crises

- Développer une culture du risque climatique et positionner GMVA comme coordinateur des actions de prévention et de gestion des risques climatiques
- Concevoir une stratégie de réduction de l'aléa ruissellement et débordement de cours d'eau
- S'appuyer sur les écosystèmes naturels pour être plus résilient, privilégier les solutions d'adaptation fondées sur la nature dans la gestion des aléas

Gestion du trait de côte

- Améliorer la connaissance et la surveillance des secteurs sensibles à l'érosion dunaire et des ouvrages de défense relevant de l'intérêt général
- Réviser les documents de gestion des risques au regard de l'aléa érosion, préparer le nécessaire en cas de recul brutal ou de défaillance d'un ouvrage
- Prendre en compte l'aléa érosion dans l'urbanisme en appliquant les dispositions de la loi Climat et Résilience, organiser la relocalisation potentielle de biens et infrastructures
- Accompagner les processus naturels (lutte active souple) contre l'érosion

Soutenir l'adaptation des milieux économiques

Activités en lien avec la mer

- Accompagner les acteurs de la filière conchylicole dans la prévention des aléas et l'adaptation des activités
- Soutenir l'adaptation des acteurs du tourisme littoral (activités, aménagements)

Zones d'activités

- Optimiser la gestion des aléas dans les espaces économiques existants par des actions de végétalisation et gestion de l'eau à la parcelle, en impliquant les acteurs économiques
- Accompagner des démarches collectives interentreprises contribuant à l'adaptation au changement climatique des zones d'activités (mise hors d'eau des infrastructures et équipements, gestion collective des aléas)

>>> UNE PRISE EN COMPTE CONCRETE DES PARAMETRES ENVIRONNEMENTAUX

Pour agir en cohérence avec les enjeux de notre territoire mais aussi les ambitions et objectifs du socle structurant du PAS, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération souhaite, dans la territorialisation de son projet de développement, affirmer la préservation, la restauration et la gestion de ses différentes composantes environnementales majeures.

Nos ambitions	Nos composantes environnementales à préserver, restaurer et gérer en priorité
>>> PRÉSERVER & RESTAURER NOTRE ENVIRONNEMENT, NOS MILIEUX, NOS CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES & NOS RESSOURCES >>> PRENDRE LA MESURE ET INTEGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS NOS POLITIQUES D'AMENAGEMENT AU CROISEMENT DE STRATEGIES D'ADAPTATION ET D'ATTENUATION >>> ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS ET LES CONSÉQUENCES DES VULNERABILITÉS ET DES RISQUES ET ACCOMPAGNER LA RÉDUCTION DE LEURS EFFETS	> les zones favorables au stockage carbone au regard de l'occupation du sol pour soutenir la sobriété carbone du territoire > les réservoirs de biodiversité identifiés dans la trame verte > le linéaire bocager et le bocage à forte valeur et fonction environnementale > les zones humides au regard de leurs nombreux services rendus > les têtes de bassins versants au regard de leur caractérisation et de leur fonction > les aires d'alimentation ou périmètre de captage en eau potable > les zones exposées aux aléas majeurs à horizon 2100

► CINQ MARQUEURS POUR NOTRE PROJET

- > *UN TERRITOIRE SOBRE ET RÉSILIENT*
- > *UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE*
- > *UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ*
- > *UN TERRITOIRE UNI*
- > *UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ACTION*

► CINQ MARQUEURS POUR NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Au-delà du socle structurant qui pose l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses causes comme un fondement commun à l'ensemble des politiques d'aménagement et de développement, le projet de territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération s'attache également à suivre cinq boussoles, faisant office de grands marqueurs et de principes devant guider avec cohérence chacune de nos politiques et de nos actions.



UN TERRITOIRE SOBRE ET RÉSILIENT

Encourager un usage repensé de nos ressources pour plus de sobriété

En cohérence avec la prise en compte de tous les enjeux climatiques affirmés à travers le socle structurant de notre projet stratégique, il est indispensable de faire du principe de sobriété dans l'usage de nos ressources un des garants de la résilience de notre territoire. Afin de préserver la qualité de notre cadre de vie et de nos patrimoines sur le temps long, mais aussi de répondre aux objectifs nationaux en termes de sobriété foncière, énergétique ou carbone et de préservation de ressources naturelles et environnementales (eau, air, biodiversité, etc.), nous souhaitons tendre vers un territoire fonctionnant et se développant dans le respect et en cohérence avec ses potentialités en termes de ressources. Seule cette approche en faveur d'un usage repensé de nos ressources au travers l'ensemble de nos politiques publiques (habitat, mobilité, économie, etc.) permettra d'assurer la résilience de notre territoire de SCoT-AEC.



UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE

Accompagner l'évolution raisonnée de notre territoire pour en préserver la qualité

L'affirmation des principes de transitions et de préservation ne signifie pas la mise « sous cloche » de notre territoire et l'arrêt de son développement. Elle traduit la volonté d'accompagner nos perspectives d'évolution en cohérence avec les projections démographiques de l'INSEE et de la nécessité de corriger nos déséquilibres sociodémographiques dans une préoccupation constante de conserver nos atouts, nos patrimoines et notre qualité de vie qui fondent notre territoire. En cohérence avec ces impératifs et notre souhait de dimensionner notre développement au regard de nos ressources et de leur nécessaire préservation dans le contexte du changement climatique, nous souhaitons préserver et faire perdurer un territoire à « taille humaine » d'environ 210000 habitants à horizon 2050.



UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ

Favoriser la mixité spatiale, sociodémographique et économique de notre territoire

De par sa façade littorale, son fonctionnement polarisé par une ville centre et son attractivité résidentielle et touristique, le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération concentre et alimente un certain nombre de déséquilibres spatiaux, sociodémographiques ou économiques. Notre projet de territoire a vocation, à travers chacun de ses objectifs et chacune de ses politiques et de ses actions, à créer ou recréer les équilibres. Il s'agit notamment d'encourager une meilleure répartition des fonctions résidentielles, servicielles et économiques à l'échelle de nos trente-quatre communes pour répondre en proximité aux besoins de tous nos habitants et de leur garantir un accès minimum aux produits de première nécessité mais aussi pour limiter les raisons de se déplacer. Il s'agit aussi, face au vieillissement annoncé, de soutenir une attractivité résidentielle (en termes de logements, de services, etc.) et économique permettant un rééquilibrage de notre pyramide des âges en faveur des jeunes ménages et un renforcement de la mixité sociale. À ce titre, notre tissu économique, largement dominé aujourd'hui par des activités résidentielles et touristiques, devra voir la part de l'économie productive renforcée. Enfin, l'ambition d'un territoire équilibré passe

également par la recherche d'une cohabitation harmonieuse des différentes fonctions résidentielles, économiques et touristiques avec les ressources du territoire afin de contribuer collectivement à la préservation partagée des services environnementaux rendus et à la résorption et à la limitation des conflits d'usage.



UN TERRITOIRE UNI

Organiser une gouvernance impliquant nos 34 communes et l'ensemble de acteurs locaux

Face aux mutations économiques et sociétales à l'œuvre et aux enjeux de demain de notre territoire, il est nécessaire d'agir collectivement. En effet, afin de favoriser de la cohérence et de la complémentarité dans les approches, les grands défis prospectifs que sont par exemple le changement climatique ou le vieillissement de la population doivent être portés par nos 34 communes mais aussi avec l'ensemble des partenaires institutionnels et leurs compétences, tout autant qu'avec la diversité des acteurs de la société civile (entreprises, associations, habitants) qui font et sont aussi le territoire, à travers les usages qu'ils en ont.

A l'échelle de nos 34 communes, il est spécifiquement nécessaire de soutenir une dynamique de projet et de destin communautaire en favorisant les logiques de coopération, de mutualisation, de solidarité et de réciprocité qui doteront notre Agglomération d'une réelle capacité à agir et à relever les défis de notre territoire. En parallèle, et au regard de l'inscription de notre Agglomération dans un bassin d'emploi qui dépasse les limites communautaires, le renforcement du dialogue et des coopérations avec nos voisins doit permettre de renforcer la pertinence et la cohérence de nos politiques en termes de gestion des ressources et de planification (urbanisme, mobilités, économie, environnement, eau, paysages, patrimoines, énergies, etc.).



UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS L'ACTION

Se doter des moyens nécessaires pour relever nos défis et les mobiliser de manière optimisée pour ne pas subir les évolutions

Les défis actuels et de demain que doit relever notre territoire nécessitent de dépasser le stade des intentions. Pour permettre de tendre vers le territoire souhaité et répondre aux grandes orientations définies dans notre projet de territoire, il est en effet indispensable de se doter de moyens et d'outils concrets et opérationnels qui permettent la mise en œuvre de nos choix stratégiques.

Il s'agit en premier lieu de garantir la bonne appropriation et le partage par l'ensemble des acteurs : d'une part, des enjeux et défis de notre territoire, et d'autre part, des choix stratégiques opérés pour répondre à ces enjeux. Cette démarche pourra être réalisée à travers des temps, lieux et outils de dialogue et de sensibilisation adaptés aux différents publics.

En parallèle des politiques, stratégies, schémas ou outils concrets et répondant à des problématiques identifiées qui doivent être mis en place pour garantir la bonne mise en œuvre de nos ambitions, il faut aussi suivre et évaluer le résultat de nos actions et observer les évolutions de notre territoire.

Ces ambitions d'opérationnalité ne peuvent être décorréliées d'une réalité de moyens qui oblige notre Agglomération à définir sa capacité d'actions dans un contexte contraint de capacités budgétaires que le coût collectif de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation viendra encore fragiliser. Une vigilance doit donc être portée à la réalité financière de notre capacité à agir qui implique la recherche d'une optimisation des outils et actions qui seront mises en œuvre pour accompagner notre projet (mutualisation, etc.)



AMBITION 1

VERS UNE ATTRACTIVITÉ PLUS
SOUTENABLE TENANT COMPTE DES
CAPACITÉS D'ACCUEIL DE NOTRE
TERRITOIRE ET DE SON RAYONNEMENT

► AMBITION 1

La stratégie d'une agglomération ne peut évidemment se concevoir en son seul sein. Avec une attractivité, à bien des égards, exceptionnelle au sein de la région bretonne, et engagée dans des coopérations importantes avec ses voisins immédiats ou plus lointains, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération est traversée par des dynamiques qui affectent de manière globale l'espace régional, national voire européen ou mondial. Les impacts du dérèglement climatique sur les migrations internationales comme au sein du territoire français, le vieillissement de la population et ses effets sur la composition de la population active, les défis de la filière agricole ou encore les conséquences des évolutions des prix fonciers et immobilier sur la localisation des entreprises à l'échelle du bassin entre la Bretagne intérieure et le littoral, tout cela concourt à façonner le territoire. La première grande ambition du SCoT-AEC est de repositionner l'Agglomération dans l'ensemble de cette géographie pour une attractivité plus soutenable, tenant compte de ses capacités d'accueil et de son rayonnement au sein de l'espace morbihannais et breton, déclinée en trois orientations :

- **ORIENTATION 1.1** Définir et coordonner nos ambitions de développement à la mesure de nos ressources et de leurs évolutions prévisibles au regard du changement climatique
- **ORIENTATION 1.2** Accompagner le développement de notre territoire à l'échelle de son bassin de vie et renforcer la cohérence des stratégies avec les territoires limitrophes et bretons
- **ORIENTATION 1.3** Affirmer et porter un territoire responsable pour mieux maîtriser son attractivité

ORIENTATION 1.1 DÉFINIR ET COORDONNER NOS AMBITIONS DE DÉVELOPPEMENT À LA MESURE DE NOS RESSOURCES ET DE LEURS ÉVOLUTIONS PRÉVISIBLES AU REGARD DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

19

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération a la plus forte augmentation relative de population de la Bretagne depuis les 60 dernières années. Territoire très attractif sur le plan résidentiel, avec une dynamique d'emplois importante, une forte présence touristique, l'agglomération subit de plus en plus les contraintes liées à une croissance rapide et à un modèle de développement périurbain dominant. Ces difficultés, d'ores et déjà vécues au quotidien par les habitants, sont d'autant plus préoccupantes que le dérèglement climatique va en accentuer l'intensité. Les pressions anthropiques sur l'environnement, sur l'immobilier, sur les déplacements appellent à définir un autre modèle, en phase avec les ressources écologiques du territoire.

Dans ce contexte, l'orientation 1.1 vise à :

- **Calibrer notre développement sur la base de la projection démographique OMPHALE haute de l'INSEE prévoyant 210 000 habitants en 2050** : Si les différents scénarios présentés dans OMPHALE amènent à envisager un ralentissement voire une légère baisse de population d'ici la fin du siècle, les tendances démographiques récentes observées par l'INSEE incitent à calibrer d'ici là le développement du territoire pour tenir compte d'une augmentation encore soutenue dans les trois prochaines décennies. Considérant les arrivées prévisibles dans un territoire toujours attractif, le vieillissement, les tensions sur les marchés immobiliers (prix élevés, fort taux de résidences secondaires, vacance très faible), Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération doit se préparer à compter environ 210 000 habitants d'ici 2050 et à adapter ses politiques publiques à cette jauge. C'est à cette condition qu'il sera possible de calibrer une offre de logements suffisante pour détendre le marché et mieux répondre aux besoins des parcours résidentiels, permettre aux jeunes ménages avec enfants et aux familles des classes moyennes ou modestes de rester sur place, adapter l'offre de services et de mobilité aux exigences d'une population plus importante. Si la réponse aux besoins doit être soutenue, elle sera néanmoins amenée à diminuer progressivement, d'une décennie à l'autre, accompagnant la mise en œuvre de la sobriété foncière.

▪ **Accueillir en tenant compte des limites écologiques de notre territoire** : Rester accueillant doit cependant se faire de manière soutenable. Le diagnostic a révélé les fragilités de certains espaces et les limites de certaines ressources : sols, eaux, espaces naturels, littoral et écosystèmes marins, sont soumis à des pressions du fait de l'urbanisation et de leur exploitation. Si l'habitabilité du territoire est dépendante du maintien des équilibres écologiques, l'ensemble des systèmes techniques déployés pour permettre aux espaces urbains de fonctionner sont également dépendants de la qualité des milieux, et doivent anticiper les effets du dérèglement climatique. Le SCoT-AEC doit donc faire évoluer l'« aménagement du territoire » pour limiter strictement son impact sur les écosystèmes. Cela nécessite de réduire les prélèvements sur les ressources et restaurer les écosystèmes dégradés en étant pro-actif sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Il doit ainsi s'en tenir à ce qui est faisable une fois les espaces à enjeu écologique préservés et restaurés, et les conditions de vie préservées, dans le respect de sa capacité d'accueil.

ORIENTATION 1.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DE SON BASSIN DE VIE ET RENFORCER LA COHÉRENCE DES STRATÉGIES AVEC LES TERRITOIRES LIMITOPHES

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération s'inscrit par sa localisation, son rôle dans l'armature urbaine du Sud breton, son rapport avec les métropoles de Rennes, Brest et Nantes et ses complémentarités ou relations avec Auray, Lorient, Quimper, Questembert ou Redon, dans une géographie et une organisation institutionnelle diverses. Les liens et collaborations qu'elle entretient avec les territoires limitrophes comme avec les grandes villes plus lointaines sont essentiels pour assurer son positionnement et son projet, de la même façon que les enjeux qu'ils partagent doivent être traités dans la perspective d'un destin commun.

▪ **Repenser notre attractivité au sein du territoire régional, pour rester une agglomération à taille humaine** : Les logiques de métropolisation qui dominent aujourd'hui amènent à une spécialisation des territoires. Dans ce cadre, l'attractivité du cœur d'agglomération tend, comme ailleurs, à concentrer à Vannes et dans les communes proches les emplois à forte valeur ajoutée, les grands équipements mais aussi les services à la personne et les grandes enseignes commerciales. Comme ailleurs, les ménages plus modestes et les emplois moins qualifiés ou les entreprises ayant besoin de foncier peu chers s'en éloignent, parfois au point de quitter l'agglomération elle-même. Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération est dans une situation particulière où elle attire en outre des emplois métropolitains, généralement réservés à des villes beaucoup plus grandes. Le SCoT-AEC entend maintenir la diversité des fonctions et des activités au sein du territoire, en s'appuyant sur ses forces (attrait d'entreprises dans des domaines de pointe comme la cyber-sécurité ou les nouvelles énergies, connexion aux grands pôles métropolitains de l'ouest et à Paris, qualité de cadre de vie) tout en offrant des opportunités nouvelles pour l'industrie, pour l'ensemble des activités du soin (santé, enfance, social, silver économie) et pour la formation.

▪ **Poursuivre les collaborations avec nos voisins au bénéfice de tous** : Face aux grands enjeux écologiques comme au regard des impacts des dynamiques économiques mondiales, européennes et régionales, les collaborations entre les territoires sont fondamentales pour asseoir des réponses communes. La mise en réseau des compétences, des capacités d'accueil et des infrastructures doit constituer un horizon que les coopérations à l'échelle de l'Entente du Pays de Vannes avec Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté ou au sein de l'Alliance Métropolitaine Bretagne Sud avec Auray Quiberon Terre Atlantique, Bellevue Blavet Océan Communauté, Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté ont commencé à mettre en place.

▪ **Consolider la connexion régionale et interrégionale du territoire au profit du maillage local** : Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération bénéficie d'une bonne connexion au reste du territoire national. Bien que, comme le reste de la Bretagne et plus généralement du Grand Ouest, à l'écart des axes européens majeurs, le pôle gare de Vannes, l'aérodrome de Monterblanc, la gare maritime de Vannes et les ports de plaisance, notamment de Vannes et du Crouesty sont autant de portes d'entrée du territoire, aux fonctions différenciées, qui doivent bénéficier au maillage local et garantir

de bonnes conditions d'accessibilité à l'ensemble de la population. À cette fin, le SCoT-AEC promeut la mise en place d'un TER à haut niveau de service sur l'axe ferroviaire Vannes-Lorient-Quimperlé et l'aménagement des axes structurants pour favoriser les transports collectifs, le co-voiturage et les liaisons cyclables.

ORIENTATION 1.3 AFFIRMER ET PORTER UN TERRITOIRE RESPONSABLE POUR MIEUX MAÎTRISER SON ATTRACTIVITÉ

La maîtrise du développement passe aussi par un renouvellement de l'image du territoire, pour construire une politique d'attractivité en phase avec l'ambition d'une agglomération à taille humaine, qui sait capitaliser sur ses atouts tout en limitant les effets négatifs de ce développement. Il s'agit de travailler quelques grands moteurs d'attractivité pour renvoyer une image cohérente, responsable et durable du territoire, en insistant sur des valeurs et des traditions fortes, porteuses de sens pour bien vivre dans un XXI^{ème} siècle riche de transitions :

▪ **Naître, grandir, étudier et travailler sur le territoire, en y habitant** : L'évolution des prix du foncier, notamment sur un littoral où le mouvement de résidentialisation secondaire reste très dynamique, a orienté les primo-accédants vers des communes plus rurales, mais plus éloignées de la pression littorale. Cela creuse les inégalités territoriales et renvoie à terme l'image d'un territoire inabordable. L'attractivité démographique ne doit pas creuser les disparités socio-spatiales qui fragilisent le développement du territoire sur le long terme et augmentent les impacts environnementaux (migrations alternantes, etc.). Il s'agit bien au contraire d'assurer le renouvellement des générations et de maintenir une diversité sociale, et notamment la présence de classes moyennes. Le SCoT-AEC compte organiser le développement et la diversification de l'offre résidentielle pour permettre à chacun de s'épanouir sur le territoire en y habitant et en limitant le recours à la voiture individuelle.

▪ **Valoriser et protéger nos paysages et nos patrimoines** : Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération est riche de paysages emblématiques et d'un patrimoine local de grande qualité, depuis le site exceptionnel du golfe et de ses îles au patrimoine historique de Vannes ou des nombreux sites archéologiques jusqu'aux paysages boisés et vallonnés des Landes de Lanvaux. La préservation de ce patrimoine naturel, historique et architectural est un objectif fort du SCoT-AEC, en compatibilité et en complémentarité des outils du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. Elle est aussi la marque résolue de l'inscription du futur du territoire dans le respect et la valorisation de son passé, faisant de la transmission un enjeu de responsabilité de notre génération envers les générations futures. Cette ambition s'inscrit enfin en lien direct avec les autres démarches de valorisation et de protection, comme la candidature des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO, afin de repenser l'urbanisation en protégeant les biens mais également les paysages emblématiques.

▪ **Vers un tourisme durable et plus divers** : Le tourisme est une activité économique clé du territoire et doit rester un vecteur de développement et de création de richesse et d'emplois. Favorisée par une richesse patrimoniale remarquable et l'attrait de son littoral, l'attractivité touristique (1 500 000 visiteurs et 9 000 000 nuitées par an) constitue un atout majeur de l'économie du territoire : 6 815 emplois (soit 12,8% des emplois du territoire), 420 millions d'euros de consommation et 2,7 millions d'euros de taxe de séjour générés. Cela étant, les risques engendrés par une fréquentation massive et par ce qu'on appelle communément le « surtourisme » deviennent patents. Plusieurs facteurs pèsent sur la qualité de vie en raison d'un tourisme parfois peu durable et pas toujours maîtrisé : diminution du parc de résidences principales au gré de l'essor des résidences secondaires, congestion estivale du réseau routier, menaces sur les écosystèmes et les sites patrimoniaux du fait de la surfréquentation et de l'augmentation ponctuelle de la population, etc. Afin que le tourisme reste un atout et une chance pour le territoire et qu'il contribue aux grandes ambitions du territoire, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération entend porter en lien avec le Schéma touristique communautaire une évolution du modèle touristique et une meilleure régulation, vers des pratiques plus durables (cyclotourisme, agro-tourisme, modèles de l'économie sociale et solidaire, engagements éthiques, etc.), une géographie rééquilibrée vers les Landes de Lanvaux, tout en s'appuyant sur des points forts (plaisance en particulier autour de la voile, gastronomie, mise en valeur des sites du littoral, etc.) en

veillant à son adaptation au changement climatique. Une vigilance doit également être apportée en faveur de la facilitation de l'emploi touristique et de sa saisonnalité (formations, hébergements, etc.).



AMBITION 2

VERS UNE ORGANISATION ET UN
FONCTIONNEMENT TERRITORIAL PLUS
SOLIDAIRE, PLUS COHÉRENT, PLUS
EQUILIBRÉ ET PLUS CONNECTÉ

► AMBITION 2

Pour concilier les perspectives d'attractivité démographique et économique et la préservation de ses ressources naturelles et rompre avec ses dysfonctionnements actuels, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération doit repenser son modèle d'aménagement et de développement en favorisant l'émergence d'une organisation et d'un fonctionnement territorial plus solidaire, plus cohérent, plus équilibré et plus connecté.

Notre Agglomération doit ainsi s'organiser dans une armature urbaine et autour de solidarités territoriales pouvant reconnecter lieux de vie et lieux d'emplois, améliorer les conditions de déplacement et recréer la mixité sociale dont l'insuffisance fragilise aujourd'hui notre territoire. Il s'agit également de créer les conditions d'un développement économique équilibré et durable s'appuyant sur des filières structurantes, existantes et en devenir, engagées dans les transitions.

Quatre orientations doivent permettre de relever cette ambition :

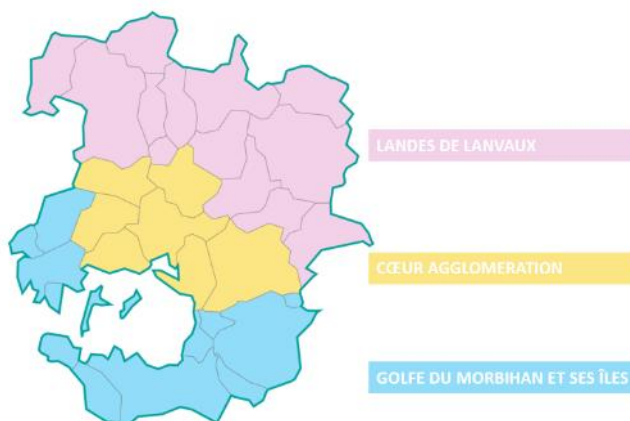
- **ORIENTATION 2.1** Soutenir le rééquilibrage et le dynamisme de notre armature urbaine en faveur d'un fonctionnement territorial plus sobre et adapté aux évolutions climatiques
- **ORIENTATION 2.2** Affirmer des logiques de proximité et de solidarité au sein de notre territoire communautaire et au regard des vocations de nos 34 communes
- **ORIENTATION 2.3** Améliorer les conditions de déplacement et limiter les impacts environnementaux des mobilités au service de la qualité de vie du territoire
- **ORIENTATION 2.4** Diversifier notre économie et promouvoir une répartition territoriale de nos activités en cohérence avec leurs spécificités, la diversité de notre territoire et la nécessité de préserver ses ressources

24

ORIENTATION 2.1 SOUTENIR LE RÉÉQUILIBRAGE ET LE DYNAMISME DE NOTRE ARMATURE URBAINE EN FAVEUR D'UN FONCTIONNEMENT TERRITORIAL PLUS SOBRE ET ADAPTE AUX EVOLUTIONS CLIMATIQUES

> SOUTENIR LE RÉÉQUILIBRAGE ET LA PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITÉ DU TERRITOIRE

Les paysages du territoire participent à définir trois grandes unités géographiques qui structurent, du nord au sud, le rapport au littoral, les liens aux grands axes de transports, les dynamiques socio-économiques à l'œuvre, la structuration des entités urbaines, etc. Cette géographie mosaïque est polarisée par Vannes (41% des habitants et 57% des emplois de l'Agglomération) et en proximité par l'ensemble de son unité urbaine (47% des habitants et 70% des emplois de l'Agglomération). Au-delà de cette concentration notable, la définition de pôles d'équilibre dans le SCoT de 2020 (Elven, Grand-Champ, Sarzeau) a posé les bases d'une armature territoriale à approfondir pour mieux saisir les mutations en cours et affirmer les responsabilités de chacun au bénéfice de tous.



▪ **Consolider les complémentarités entre les trois grands secteurs du territoire** (cœur d'Agglomération, le Golfe et ses îles, les landes de Lanvaux), qui par leurs paysages, leurs dynamiques propres et leurs fonctions, constituent le cadre de vie du territoire du SCoT. L'organisation des solidarités communautaires repose sur cette capacité de convergence vers un même projet au profit d'un équilibre du territoire, d'un engagement coordonné dans les transitions, et d'un positionnement renforcé de l'Agglomération à l'échelle régionale.

- **Soutenir le développement des fonctions économiques et de services sur les Landes de Lanvaux** : Ce secteur du nord de l'agglomération se distingue par ses milieux variés (couvert boisé sur les crêtes et les coteaux, réseau hydrographique), son agriculture et le maillage de ses bourgs qui affichent les taux de résidences principales et de jeunes ménages le plus importants du territoire. Ce secteur joue un rôle environnemental important en tant que tête de bassins versant, réservoirs de biodiversité, chevelu hydrographique conséquent, etc. Le développement économique et de services devra tenir compte de ce rôle environnemental, au même titre que de l'appui sur les infrastructures de mobilités qui connectent l'Agglomération au Centre-Bretagne et à la métropole rennaise. L'affirmation des pôles d'équilibre de Grand-Champ et d'Elven est couplée à un renforcement des autres bourgs en matière de logements, d'emplois, notamment ceux à caractère productif, et de services. Ce renforcement doit permettre de contribuer au développement du secteur, au profit notamment d'une plus grande proximité d'emplois et de services pour les actifs résidant dans cette ceinture rurale de l'Agglomération.
- **Confirmer le rayonnement du cœur d'Agglomération** : La ville de Vannes et sa première couronne constituent un pôle majeur de la métropole Bretagne Sud. Par sa concentration effective d'emplois et d'offre d'équipements (culture, santé, formation, commerce, pôle d'échange régional...), la perspective d'une plus forte attractivité résidentielle nécessite d'améliorer les conditions de déplacements décarbonés et de garantir le renouvellement démographique. L'urbanité de la ville de Vannes, portée par son patrimoine, son rapport au littoral, sa vitalité culturelle, sportive et économique, trouve un écho au sein des communes de sa première couronne dans le partage de fonctions urbaines. Pour garder son rayonnement et son attractivité, le cœur d'Agglomération devra adapter son territoire aux enjeux climatiques (inondation, îlot de chaleur, etc.).
- **Adapter le Golfe et ses îles aux dynamiques à l'œuvre sur le littoral atlantique** pour offrir des solutions de vie à l'année pour les habitants de ce secteur soumis à de forts enjeux de mixités sociale, démographique et économique, à une forte pression touristique et aux impacts directs du changement climatique sur le trait de côte. Les paysages côtiers maritimes et littoraux constituent un cadre de vie exceptionnel mais extrêmement sensible, où un véritable défi doit mobiliser les communes - et par solidarité territoriale toute l'Agglomération - afin d'y ré-organiser les conditions d'accueil résidentielles et économiques de manière durable.

25

> PRENDRE APPUI SUR L'ARMATURE URBAINE POUR UNE MEILLEURE CONNEXION ENTRE L'HABITAT, L'EMPLOI ET LES SERVICES

▪ **Préciser le maillage des centralités pour reconnaître le rôle de chaque commune**, avec des responsabilités différenciées et complémentaires. Chaque commune contribue de manière spécifique au territoire par l'apport de ressources (eau, air, biodiversité, etc.), le déploiement des services et équipements, l'accueil résidentiel, le développement économique, etc. L'expression d'un « territoire à taille humaine » trouve tout son sens dans cette reconnaissance de chaque entité communale, permettant d'y garantir leur vitalité et leur capacité à se développer tout en les intégrant dans une armature urbaine plus clairement définie. Il s'agit également de **prendre appui sur l'armature urbaine pour une meilleure connexion entre l'habitat, l'emploi et les services**, grâce aux recours à des mobilités décarbonées. En effet, la réduction de l'impact des déplacements sur l'environnement repose sur la cohérence de la répartition des activités, équipements et logements

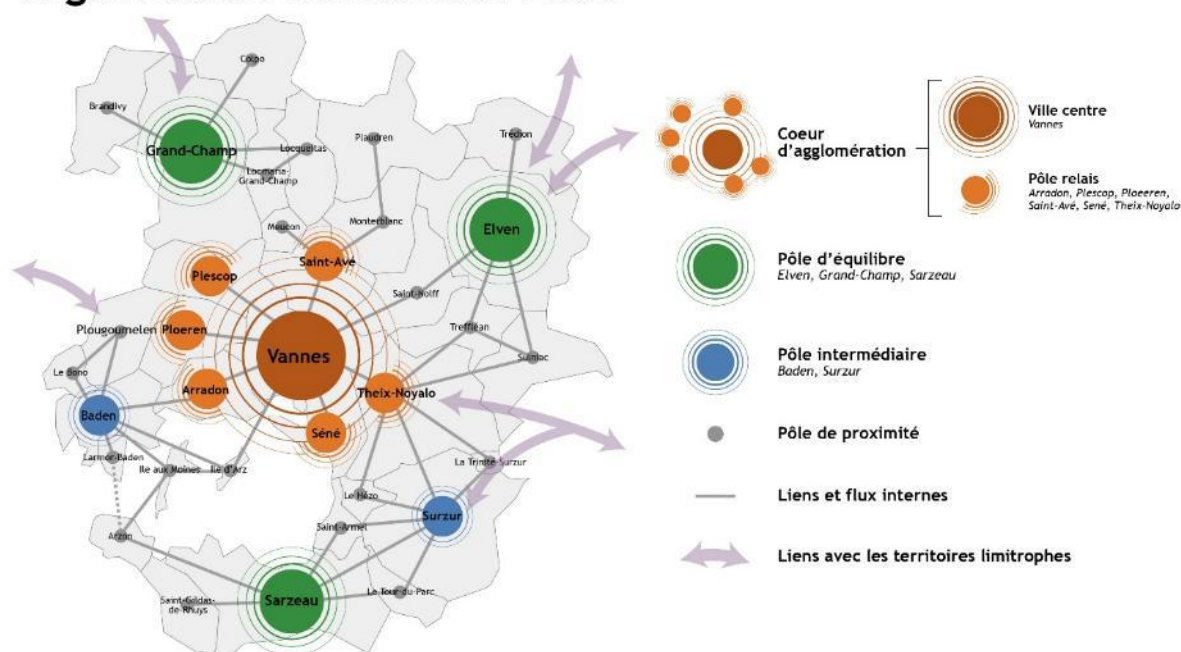
>> ORIENTATIONS

2-4 pour faire face aux congestions du réseau routier et améliorer de manière réaliste l'offre de transport collectif. Le marqueur d'être un « territoire équilibré » prend tout son sens ici.

- **Ville centre de Vannes** : Elle rayonne sur le territoire de l'Agglomération et au-delà par sa concentration de fonctions métropolitaines supérieures (équipements phares, gare/pôle d'échanges multimodale, enseignement supérieur, santé, commerces, etc.) et d'activités économiques diversifiées, ainsi que par la mixité de sa population accueillie dans un cadre de vie urbain à forte notoriété patrimoniale ;
- **Pôles d'équilibre** (Elven, Grand-Champ et Sarzeau) : ils apportent des services au-delà de leur territoire communal, à leur bassin de vie de proximité grâce à une offre diversifiée à laquelle s'ajoute des solutions variées dans le parcours résidentiel des ménages, avec pour Sarzeau une importance de faciliter la vie à l'année, et pour Elven et Grand-Champ une volonté de renforcer le caractère productif de l'Agglomération ;
- **Pôles relais du cœur d'agglomération**, (Arradon, Plescop, Ploeren, Saint-Avé, Séné et Theix-Noyalo) : ils disposent d'équipements structurants pour les populations du territoire du SCoT (santé, enseignement supérieur, culture, commerces...) complémentaires à la ville centre et ils irriguent les secteurs avoisinants du fait de leur position d'interface entre la ville-centre et le reste du territoire ;
- **Pôles intermédiaires** (Baden et Surzur) : ils jouent un rôle de liaison, entre le cœur d'agglomération et leur secteur respectif du littoral du fait de leur localisation et de leurs spécificités, au travers des infrastructures de mobilité, de leur tissu économique et de leur cadre environnemental ;
- **Pôles de proximité** : ils apportent des solutions d'accueil de population et de parcours résidentiels conjuguées à une mise en réseaux entre communes pour un renforcement de leur offre de services. Ils tirent profit de la proximité immédiate avec leurs socles paysagers et leurs ressources environnementales pour apporter un cadre de vie spécifique au sein de l'Agglomération. Ils cherchent à soutenir les initiatives favorables au lien social de proximité et à la qualité de vie à l'année.

26

Organisation territoriale 2050



ORIENTATION 2.2 AFFIRMER DES LOGIQUES DE PROXIMITÉ ET DE SOLIDARITÉ AU SEIN DE NOTRE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET AU REGARD DES SPECIFICITÉS DE NOS 34 COMMUNES

Porter un SCoT-AEC à l'échelle de l'Agglomération offre l'opportunité d'affirmer le fait communautaire tel que défini dans le Pacte de gouvernance. Cette organisation basée sur « un territoire uni » vise à impliquer les 34 communes tout en tenant compte de leurs spécificités et de leur rôle dans son fonctionnement. C'est au regard des grands défis prospectifs que ce collectif prend tout son sens pour que chaque commune trouve des réponses adaptées à son contexte et ses enjeux, au bénéfice de tous.

▪ **Valoriser les ressources de nos 34 communes**, dans une logique de sobriété des usages et d'une reconnaissance des services rendus en matière de séquestration carbone, préservation des milieux naturels, production d'énergies renouvelables, préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, etc. Au côté d'une adaptation au changement climatique **>> ORIENTATIONS 3-1**, c'est un ensemble d'éléments fédérateurs qui parcourent le territoire et qui régissent les conditions indispensables au bien-vivre :

- Pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Pour le renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Pour la maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Pour la production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- Pour la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Pour les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Pour l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Pour l'adaptation au changement climatique.

▪ **Reconnaître et accompagner des bassins de vie de proximité** porteurs de coopérations renforcées entre communes, s'inscrit dans une logique adaptative qui permet de répondre aux défis spécifiques de chaque secteur. L'agilité du maillage des centralités **>> ORIENTATIONS 2-1** permet d'apporter des réponses sur-mesure aux communes concernées par des enjeux locaux spécifiques (gestion du trait de côte, maîtrise de la qualité de l'eau, préservation des milieux notamment aquatiques, accompagnement des seniors, valorisation du patrimoine, réseau de lecture publique, etc.). Ces coopérations, flexibles, modulables et ponctuelles, créent des bassins de proximité à géométrie variable adaptés aux besoins et permettant d'y développer un large panel de solutions qu'elles soient environnementales, économiques ou sociales sur l'Agglomération. Cette organisation s'inscrit dans la logique d'accompagner la diversité de notre territoire et la nécessité de préserver et de mutualiser ses ressources, voire reconquérir leur qualité **>> ORIENTATIONS 2-3**.

▪ **Permettre l'innovation et l'anticipation de certains usages dans une logique de mutualisation et de coopération entre les communes**. Mutualiser les projets et intensifier les usages dans une logique opérationnelle invite à la coopération entre les acteurs autour du partage des compétences, de l'ingénierie et tout autre type de ressources en capacité de conduire un projet. La relation Communes - Communauté d'Agglomération est ici privilégiée pour faciliter l'application des compétences et mobiliser les partenaires dans un esprit de « bloc local » tourné vers l'action. Dans une logique de sobriété notamment foncière, le partage de l'espace entre plusieurs usages est d'ailleurs également porté dans les politiques d'aménagement **>> ORIENTATIONS 3-2**. L'implication des acteurs locaux (associations, entreprises, habitants) est également encouragée pour apporter des solutions innovantes et expérimenter de nouvelles pratiques. **>> ORIENTATIONS 3-3**.

▪ **Améliorer l'accessibilité à une échelle fine des centralités** : Cela se traduit par des liaisons renforcées vers les offres de services et équipements et entre les fonctions économiques et résidentielles, et par une plus grande perméabilité entre les quartiers avec, notamment, des espaces végétalisés, etc. Cette accessibilité est rendue possible par la mobilisation d'un panel de solutions en

termes d'offres de mobilité, de desserte et d'applications numériques. Si elle vise à permettre à toutes les parties du territoire d'accéder aux secteurs les mieux dotés, en particulier vers la ville centre, cette accessibilité est également mise en œuvre par des coopérations de proximité. Le marqueur de la « taille humaine » est ainsi mis en évidence pour que le développement raisonné de chaque partie du territoire garantisse l'accès à tous à un cadre de vie de qualité grâce à des d'aménagements adaptés >> ORIENTATIONS 3-2.

ORIENTATION 2.3 AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT ET LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES MOBILITÉS AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

Si pendant plusieurs décennies le phénomène périurbain autour de Vannes avait engendré des flux quotidiens de voitures individuelles que les infrastructures routières du territoire ont pu absorber, l'accélération récente de la croissance démographique et le renforcement de l'attractivité de Golfe de Morbihan - Vannes Agglomération ont conduit à dégrader les conditions de mobilités du territoire. Les conditions de déplacements et les offres de mobilités alternatives sont aujourd'hui unanimement perçues parmi les principales faiblesses du territoire qui fragilisent sa qualité de vie mais aussi son environnement, avec un transport routier qui constitue la principale source de consommation énergétique et la première source d'émissions de gaz à effet de serre. A travers l'accompagnement d'une organisation territoriale plus équilibrée et d'une densification, favorables au développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle, notre Agglomération souhaite concilier amélioration des conditions de déplacement et préservation de ses ressources naturelles.

▪ **Renforcer la synergie entre transport, aménagement du territoire et urbanisme pour mieux se déplacer demain :** La concentration des emplois et des services structurants sur le cœur d'agglomération (79% des emplois de l'Agglomération), et notamment sur Vannes (59% des emplois), combinée à une forte dynamique de périurbanisation résidentielle peu dense dans les autres communes du territoire (+125% de population dans les Landes de Lanvaux contre +75% dans le cœur d'agglomération depuis 1975) ont conduit à renforcer les besoins de se déplacer et à alimenter la dépendance à la voiture individuelle. La croissance démographique accélérée des dernières décennies, portée par l'attractivité du territoire, a conduit à une dégradation accélérée des problématiques de circulation qu'il est aujourd'hui nécessaire de résorber par de nouvelles approches en termes d'aménagement et d'urbanisme.

- **Renforcer la cohérence de la répartition des activités, équipements et logements sur le territoire :** Conséquence directe du phénomène de périurbanisation, la dissociation des fonctions résidentielles (qui ont concentrés la croissance démographique et se sont étalées sur des couronnes de plus en plus éloignées du cœur d'agglomération) et des fonctions économiques et servicielles (ayant inversement eu tendance à se concentrer sur Vannes et sa proche couronne) a impliqué une hausse des besoins de se déplacer pour pouvoir les relier. Elle génère des flux, internes mais aussi externes, qui, devenus trop importants, satureront aujourd'hui les axes et infrastructures de transport du fait d'une dépendance à la voiture individuelle et d'une faible part de déplacements alternatifs. L'armature urbaine souhaitée à l'horizon 2050 doit ainsi permettre de rééquilibrer le développement du territoire >> ORIENTATION 2-1 autour de polarités d'équilibre et de proximité dotées de fonctions d'emplois et de services renforcées et reconnectées aux zones résidentielles périurbaines. Inversement, le renforcement des fonctions résidentielles du cœur d'agglomération doit permettre de rapprocher les futurs résidents de Vannes et sa proche couronne des emplois qui y sont concentrés.
- **Favoriser la densification à proximité des offres de transport existantes :** Avec des espaces habités relativement peu denses en dehors de son cœur urbain comparativement à d'autres agglomérations de rang similaire, le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération ne dispose pas d'un modèle d'occupation du sol favorable au développement d'une offre de transport collectif. Aujourd'hui, 44% de la population habite à plus de 300

mètres d'un arrêt de bus. En cohérence avec l'ambition de favoriser le report modal des flux du territoire, notamment vers les réseaux de transport collectif, il est nécessaire de favoriser la densification résidentielle à proximité des offres de transport existantes ou en projet.

- **Permettre le développement de la ville des courtes distances** : Les choix d'aménagement déployés à l'échelle de nos 34 communes (renforcement de l'armature urbaine et des centralités) sont aussi un levier pour réduire les besoins de se déplacer. En privilégiant un urbanisme de proximité prônant la mixité fonctionnelle, l'organisation de nouvelles formes urbaines et les stratégies aménagements (localisation des équipements ou des stationnements, etc.) doivent permettre de limiter les besoins de se déplacer, mais aussi favoriser les modes doux et sécurisés et adaptés à tous (marche, vélo, PMR).

▪ **Réduire l'impact des déplacements sur l'environnement (besoins énergétiques, émissions de GES) en déployant les conditions favorables et incitatives à un report modal vers des mobilités plus sobres** : Au-delà d'une indispensable amélioration du fonctionnement du territoire, l'évolution des déplacements doit répondre à des enjeux environnementaux et énergétiques majeurs. Avec 39,5% de ménages possédant au moins deux véhicules et seulement 4,2% des actifs allant travailler en utilisant les transports collectifs, la dépendance à la voiture individuelle fait du transport routier la principale source de consommation d'énergie (43% de la consommation énergétique finale) et la principale source d'émission de gaz à effet de serre (47% de la consommation énergétique finale). Si la réduction des besoins de se déplacer permise par de nouveaux modèles d'aménagement et d'urbanisme participe à répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques liés aux mobilités, elle doit aussi être complétée par un accompagnement au report modal des flux existants afin notamment d'atteindre 45% des déplacements réalisés au volant d'une voiture à l'horizon 2035 contre 51% en 2022.

- **Améliorer de manière réaliste l'offre de transport collectif en réponse à la diversité des besoins** : Pour renforcer l'usage des transports collectifs, il est d'abord nécessaire de poursuivre l'amélioration de la performance des réseaux de transport et la qualité des offres qui desservent le cœur d'agglomération (fréquence, amplitude horaire, sites propres, véhicules propres, tarification, parkings-relais, etc.) et de renforcer la valorisation des différentes solutions de transport existantes. En parallèle, et en cohérence avec les ambitions de rééquilibrage de l'armature urbaine, une amélioration des offres desservant les pôles d'équilibre et de proximité **>> ORIENTATION 2-1**, dans une logique de bassins de proximité, doit être soutenue. En complément, le développement et le renforcement des solutions de transport de proximité dans les espaces périurbains ou les îles doivent être interrogés et envisagés si elles s'avèrent répondre à un besoin.
- **Accompagner un usage repensé de la voiture individuelle (covoiturage, autopartage, etc.)** : Pour accompagner une diminution de la part des déplacements réalisés au volant d'une voiture (51%), il est nécessaire d'encourager et permettre un usage alternatif de la voiture avec la poursuite du développement du covoiturage (aménagement de nouvelles aires de covoiturage ou voies dédiées, poursuite du déploiement d'outils facilitateurs) ou le développement de services d'autopartage.
- **Optimiser les flux venant des EPCI extérieurs** : Le rayonnement de Vannes dépasse les limites du territoire communautaire. Les 212 000 déplacements générés quotidiennement par les habitants qui habitent en dehors du territoire sont aujourd'hui réalisés à 87% au volant d'une voiture. Les conditions d'accessibilité depuis l'extérieur du territoire doivent donc être optimisées en s'appuyant sur les offres de transport collectif existantes à travers le renforcement de l'offre TER Alliance Bretagne Sud et du réseau de bus BreizhGo et la valorisation du pôle multimodal de la gare de Vannes. En parallèle, dans le cadre d'un dialogue partenarial avec les territoires limitrophes **>> ORIENTATION 1-2**, les solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle existantes doivent être encouragées sur les flux entre l'Agglomération et les EPCI voisins.

- **Renforcer l'usage du vélo** : Dans la continuité du renforcement de sa part modale (2% des déplacements en 2008 contre 5% en 2023), le territoire doit permettre d'atteindre l'objectif de 9% des déplacements réalisés en vélo en 2035. Celui-ci passera par une poursuite du maillage en aménagements cyclables sécurisés (le plan vélo prévoit la réalisation de 170 km supplémentaires, dont 140 km en site propre), y compris en termes de solutions de parking et abris, aussi bien en milieu urbain que pour relier des communes entre elles. Le renforcement du service de location de vélos moyenne et longue durée constitue un autre levier incitatif.
- **Améliorer la gestion des flux saisonniers touristiques** : Au regard de la forte fréquentation touristique du territoire et de son impact sur les conditions de mobilités à certains moments, il est nécessaire d'apporter des solutions adaptées : renforcement de l'offre de transport saisonnière ; développement de mobilités fluviales dans le golfe ; valorisation auprès des visiteurs des mobilités alternatives à la voiture existantes ; aménagement de parkings relais, etc.

ORIENTATION 2.4 DIVERSIFIER NOTRE ÉCONOMIE ET PROMOUVOIR UNE MEILLEURE RÉPARTITION TERRITORIALE DE NOS ACTIVITÉS

Avec un rythme de croissance des emplois supérieur à celui de la population (+52% d'emplois depuis 1990 contre +46% d'habitants), le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération s'appuie sur une forte attractivité économique portée notamment par un secteur résidentiel (services, tourisme, etc.) fortement représenté. En cohérence avec la nécessité de soutenir la corrélation entre développements résidentiel et économique **>> ORIENTATION 2-1**, ce constat général ne doit pas masquer des enjeux d'ancrage territorial, de (re)dynamisation, de diversification et d'inscription dans les transitions spécifiques à chaque filière que le territoire souhaite prendre en compte. Il s'agit notamment de :

▪ **Accompagner l'ensemble de nos activités économiques dans la préservation des ressources y compris foncières dans une logique d'économie circulaire et dans leur adaptation au changement climatique et leur capacité à en atténuer les effets** : En tenant compte de leurs spécificités, mais aussi de leurs besoins en ressources, de leurs impacts territoriaux et dans la perspective du changement climatique, chaque grande filière économique doit aujourd'hui s'inscrire et contribuer aux ambitions du territoire en termes de sobriété, d'adaptation et d'atténuation et faire évoluer ses pratiques et ses modèles de développement (décarbonation, sobriété énergétique, etc.). À partir d'une ambition économique plus responsable socialement et écologiquement, déclinée pour chaque filière, et corrélée aux capacités du territoire, il est donc nécessaire d'impliquer et associer l'ensemble des acteurs économiques dans la mise en œuvre du territoire souhaité en les sensibilisant à une vision globale et systémique des enjeux actuels et défis de demain de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération. Il est aussi nécessaire de soutenir leurs initiatives engagées en faveur de pratiques, usages et modèles plus durables (en mobilisant notamment le plan d'actions en économie circulaire de l'agglomération et les futures orientations issues du Contrat d'Objectif Territorial) et de les accompagner dans leur renforcement et leur généralisation : gestion raisonnée des ressources (foncier, eau, énergie, déchets, etc.) ; diversification des activités ; gestion des nuisances et des conflits d'usage ; formation des actifs ; etc.

▪ **Rééquilibrer le tissu économique en accompagnant le renforcement du poids de l'économie productive, y compris au service de son territoire dans des logiques de circuits courts** : Avec 71% d'emplois relevant de la sphère économique présentielle, le territoire est marqué, comparativement à d'autres agglomérations de rang similaire, par un déficit de sa sphère productive. Si la surreprésentation des activités résidentielles traduit les fonctions de ville-préfecture de Vannes et répond à la réalité sociodémographique et touristique du territoire, elle souligne aussi, d'une part, une sous-représentation du secteur productif et, d'autre part, une dépendance aux revenus des résidents. Ainsi, tout en accompagnant l'évolution des besoins en services (pour répondre au vieillissement, à la croissance démographique ou à la fréquentation touristique), le territoire, labélisé

« Territoire d'Industrie » en 2023 et engagé dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial, souhaite s'engager dans une diversification et un rééquilibrage de son tissu économique en faveur des activités productives. Cela implique d'être en capacité d'accompagner leur développement en termes de foncier dédié, de ressources (eau, énergie, etc.), de ressources humaines (offre de formations ou de logements adaptées) et de maîtrise des conflits d'usage. Si le renforcement de l'économie productive participe à renforcer les exportations de biens produits sur le territoire, il doit aussi permettre de répondre à des besoins locaux dans une logique de circuits courts (produits industriels, produits industriels et artisanaux, etc.).

▪ **Soutenir le dynamisme des activités primaires et leur ancrage territorial en bonne cohabitation avec les autres activités du territoire** : Marqueurs de l'identité et des paysages du territoire, les activités agricoles (plus de 50% de surfaces agricoles), aquacoles (majoritairement conchylicoles avec 1 153 hectares de concession en mer) et sylvicoles (22% de surfaces boisées) sont aussi une réalité économique forte (615 exploitations agricoles pour 1500 emplois, 127 entreprises conchylicoles recensées début 2023 pour plus de 475 emplois, 12 entreprises sylvicoles). Chacune de ses filières connaît des dynamiques propres et fait face à des enjeux spécifiques :

- **Permettre le maintien d'une agriculture attractive, diversifiée, nourricière, viable et engagée dans les transitions environnementales et face au changement climatique** : Face aux difficultés d'une agriculture dominée par l'élevage (62% des exploitations déclarent l'élevage comme production principale) et confrontée aux perspectives du changement climatique, le territoire doit aujourd'hui soutenir ses activités agricoles productives en préservant et en optimisant le foncier dédié et en encourageant les dynamiques engagées de diversification et de relocalisation de production dans une optique de consommation locale en réponse aux objectifs de la loi EGAlim. En lien avec le Projet Alimentaire Territorial et la gestion des milieux aquatiques via le contrat de actions bassin versant notamment, il est aussi indispensable d'accompagner l'agriculture dans des modes de productions plus durables afin de limiter ses impacts sur le territoire (réduction des gaz à effet de serre, préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau, préservation des milieux, etc.) en favorisant notamment la poursuite du développement de l'agriculture raisonnée et biologique.
- **Garantir les conditions de développement de l'aquaculture** : Au croisement des pressions environnementales et pollutions aux conséquences économiques directes, des perspectives du changement climatique dont le recul du trait de côte, et de l'attractivité de la filière, l'aquaculture locale (principalement de la conchyliculture) doit pouvoir conserver les conditions nécessaires à son activité et à son développement (foncier dédié, préservation de la qualité des eaux pour limiter les interdictions de commercialisation et de mise en consommation humaine, intégration et cohabitation avec les autres activités du littoral, formation, accueil d'actifs, etc.).
- **Accompagner les potentialités de la valorisation de la forêt locale** : Le fort morcellement de la forêt (93% de forêts privés avec une surface moyenne de 0,7 hectare par propriétaire) limite et complexifie sa gestion et son exploitation alors qu'elle dispose d'un fort potentiel notamment pour le développement du bois énergie qui pourrait permettre de couvrir jusqu'à 12% des besoins énergétiques locaux (contre 5% aujourd'hui), mais aussi pour le bois construction, le bois industrie et le bois d'œuvre. Ces 2 derniers représentent environ 3 fois le volume de bois énergie récolté. En parallèle d'une gestion repensée en raison du changement climatique, le territoire doit pouvoir améliorer la gouvernance de l'exploitation de la forêt (en lien avec la SPL Bois-Energie) et ainsi optimiser ses potentialités économiques et environnementales dont la valorisation en emballage (palettes, cagettes, etc.) est actuellement majoritaire en Bretagne.

▪ **Favoriser le développement d'activités industrielles implantées à proximité des axes structurants et dans les zones d'activités économiques en maîtrisant leurs impacts sur les ressources** : En cohérence avec son ambition de renforcer son économie productive, le territoire souhaite renforcer ses activités industrielles en soutenant ses filières traditionnelles et

emblématiques (industrie agro-alimentaire ou nautisme) et en accompagnant l'émergence de filières d'avenir (industrie technologique-numérique et cybersécurité, industrie verte et décarbonée, industrie de chimie fine, etc.). En cohérence avec ses infrastructures et son ambition de préserver ses ressources et la qualité de vie de son territoire, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération souhaite orienter le développement des activités industrielles en faveur d'entreprises responsables au sein de ses zones d'activités économiques existantes ou en projet les mieux connectées (principalement situées au nord du territoire le long de la RN 165 ou de l'axe Triskell) et à travers des modèles d'aménagement optimisé et intégré.

▪ **Favoriser le maintien et le développement d'un maillage d'activités artisanales de proximité au sein des zones d'activités économiques et du tissu urbain des différentes communes** : Le maintien et le développement des activités artisanales participent également au soutien à l'économie productive souhaité par Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et doivent répondre à une double logique territoriale. Le tissu d'activités artisanales doit, en premier lieu, s'inscrire dans un maillage de proximité à l'échelle du territoire communautaire afin de rapprocher offre et demande et ainsi limiter les besoins de mobilité des professionnels. Selon le type d'activités, il doit ensuite s'inscrire localement au sein des zones d'activités économiques (existantes ou en projet) au travers notamment de projets mutualisés économes en foncier (village artisans, etc.), mais aussi pour partie s'intégrer au sein du tissu urbain des 34 communes du territoire à travers l'expérimentation et le déploiement de formes urbaines innovantes valorisant la mixité de fonctions et d'usages au service des populations, lorsque ces activités sont compatibles avec de l'habitat. **>> ORIENTATIONS 3-2.**

▪ **Coordonner le développement d'activités logistiques durables dans les zones d'activités économiques et en lien avec les territoires limitrophes** : La croissance démographique, l'évolution des modes de consommation ou le renforcement de l'économie productive suscitent un développement des activités de logistique. Celui-ci devra se faire en priorité et en majorité au sein des zones d'activités économiques existantes ou en projet les mieux connectées aux axes de transport et en minimisant son impact pour les habitants et autres activités du territoire. Le maillage en activités logistiques doit également faire l'objet d'une réflexion supra-territoriale afin de définir une organisation cohérente et complémentaire répondant aux besoins du bassin de vie vannetais qui dépasse le seul territoire communautaire avec une zone de chalandise de Vannes couvrant 111 communes et 355 000 habitants. En parallèle, le territoire souhaite intégrer au sein de ses communes certaines fonctions logistiques de proximité (dite du dernier kilomètre) qui doivent répondre à une exigence forte en termes d'insertion dans le tissu urbain (densification, renouvellement urbain) et de neutralité carbone.

▪ **Conforter le dynamisme et l'intégration des activités économiques tertiaires et commerciales au sein du tissu urbain des pôles de l'armature urbaine** : Dans toute leur diversité, y compris commerciales, les activités tertiaires représentent la grande majorité des emplois du territoire qu'il convient de conforter pour répondre aux besoins de la population et des entreprises de demain. En cohérence avec la volonté de reconnecter les fonctions résidentielles et d'emplois **>> ORIENTATION 2-1**, l'insertion et la diffusion des activités tertiaires et commerciales dans le tissu urbain dense, desservi par les transports collectifs, du cœur d'agglomération et des différentes polarités est aujourd'hui souhaitée. Elle doit être accompagnée par des logiques de densification, de surélévation, de renouvellement urbain et de mixité fonctionnelle des bâtiments tertiaires et commerciaux. En parallèle, il s'agit d'accompagner le déploiement d'un maillage en équipements tertiaires (espaces de coworking, lieux d'innovation économique, notamment dans des espaces urbains en mutation (Vannes Riva gauche, Nord Gare, etc.).

▪ **Conforter la dynamique commerciale en centralité** : Les centres-villes et les centres-bourgs du territoire maintiennent une vitalité commerciale avec une concentration des trois quarts des établissements. Même si la vacance commerciale reste maîtrisée en centralité, l'activité commerciale reste fragile face au développement du commerce en périphérie et sur les axes de flux. Ainsi l'offre en grande et moyenne surface a progressé 1,5 fois plus vite que la croissance de population sur ces 10 dernières années. Ainsi, le SCoT vise à enrayer la « ville-drive », au bénéfice de tissus urbains animés y compris en journée, par la présence d'emplois, commerces et services. Outre un modèle

d'aménagement repensé **>> ORIENTATIONS 3-2**, il s'agit d'encadrer le développement du commerce en dehors des centralités, notamment sur les axes d'entrée de ville, qui n'aurait que pour objectif de capter un flux automobile.

▪ **Accompagner le développement des filières d'excellence du territoire :** En cohérence avec son attractivité, ses infrastructures économiques et ses fonctions universitaires et de recherche-développement, le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération observe une forte dynamique de développement de filières d'excellence (cybersécurité, e-Santé, nautisme, numérique, tourisme, agro-Alimentaire, logistique, etc.) qu'il est nécessaire de soutenir pour celles existantes en lien avec les entreprises à la pointe de l'innovation dans leur domaine d'activités. Une prise en compte des filières dites d'excellence en émergence doit également être permise par des actions de veille et un dialogue continu avec les acteurs économiques afin de répondre à leurs besoins de développement, notamment en termes de locaux et de foncier mais aussi de formations et de recrutements.

▪ **Consolider l'offre de formations en cohérence avec les dynamiques économiques souhaitées :** Pour accompagner les ambitions économiques du territoire en termes de diversification, de transitions et d'innovation, l'offre de formations (initiale et continue) constitue un levier majeur. Elle doit être en évolution permanente pour répondre aux besoins des entreprises à travers un dialogue continu avec le monde économique afin de créer des synergies notamment en matière de recherche pour consolider l'écosystème. Elle doit aussi pouvoir se développer sur le territoire par la création de nouveaux lieux de formation (potentiellement hybrides) et le déploiement d'infrastructures, de services et de logements permettant d'accueillir des étudiants.



AMBITION 3

VERS UN URBANISME ADAPTÉ À TOUS,
PLUS SOBRE ET SOUTENABLE DANS UNE
HYPOTHESE +4°C EN 2100

► AMBITION 3

Le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération est d'ores et déjà engagé dans une dynamique de changement de ses modèles d'aménager et d'urbaniser, afin de mieux prendre en compte les défis des transitions écologiques, énergétiques et territoriales. Le SCoT approuvé en 2020 marque un engagement fort en ce sens. Il fixe par exemple des objectifs territorialisés de renouvellement urbain et de densité lors des opérations en extension et diverses orientations en matière de préservation des ressources, d'optimisation foncière, d'aménagements innovants, etc. Nombre de ces mesures portent leurs fruits et se traduisent déjà, par exemple, par une diminution importante de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et l'émergence de formes urbaines plus denses. Toutefois, l'accélération du dérèglement climatique, les enseignements de la crise sanitaire du Covid en termes de souveraineté économique ou les évolutions sociétales dans le travail amènent à questionner le rythme des transitions et à renforcer les politiques publiques en ce sens. Couplé aux évolutions du cadre réglementaire national comme la Loi Climat et résilience qui renforcent la prise en compte de ces enjeux, ce constat souligne le besoin d'une accélération significative, notamment d'un point de vue opérationnel, et d'un renforcement du niveau d'ambition et de la cohérence des projets pour inscrire le territoire dans la trajectoire de décarbonation, d'adaptation et de déploiement de modèles de circularité des ressources.

Dans cette perspective, le PAS ambitionne de tracer une voie vers un urbanisme adapté à tous, plus sobre et plus soutenable dans l'hypothèse d'un territoire à +4°C à l'horizon 2100.

Cette vision se concrétise à travers les orientations suivantes :

- **ORIENTATION 3.1** Promouvoir un urbanisme résidentiel et économique sobre, adapté au changement climatique et atténuant ses effets
- **ORIENTATION 3.2** Développer des aménagements innovants, optimisés et de qualité
- **ORIENTATION 3.3** Développer une ingénierie et des outils stratégiques et opérationnels nécessaires pour soutenir nos ambitions en termes d'urbanisme

ORIENTATION 3.1 PROMOUVOIR UN URBANISME RÉSIDENTIEL ET ÉCONOMIQUE SOBRE, ADAPTÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTENUANT SES EFFETS

Malgré des dynamiques de changement à l'œuvre témoignant de l'engagement de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération vers un urbanisme plus soutenable, de nombreux défis persistent et fragilisent la résilience du territoire, exposant son patrimoine, ses activités et ses habitants à d'importants risques futurs. La première orientation vise à poursuivre et à renforcer la logique de sobriété par la promotion d'un urbanisme résidentiel et économique sobre, préservant les ressources, adapté au changement climatique et atténuant ses effets par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit notamment de :

- **Préserver les milieux naturels des pressions engendrées par les activités humaines et encourager leur restauration** : Élément constitutif de la richesse du territoire, le patrimoine naturel (milieux littoraux, landes, tourbières, milieux aquatiques, bocages, etc.) continue de faire face à de fortes pressions engendrées par les activités humaines, notamment touristiques. L'urbanisation à proximité et les pics de fréquentation touristique génèrent des pollutions et des saturations sur les milieux, pouvant porter atteinte à leur préservation et fragiliser leurs fonctionnalités écologiques. Face à ces constats, nous devons donc renforcer nos efforts en matière de préservation, restauration, gestion et de valorisation de ces milieux, qui constituent l'identité du territoire et lui garantissent de nombreux services écosystémiques.

▪ **Préserver et restaurer les continuités écologiques du territoire afin de le rendre plus résilient :**

Composée de quatre sous-trames qui constituent un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques, la trame verte et bleue est riche de la diversité des milieux présents sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération : milieux aquatiques et humides, littoraux, boisés, agropastoraux, landes. Toutefois, sa fragmentation, induite notamment par le bâti, les infrastructures de transport, les activités anthropiques, les activités agricoles (agriculture intensive) et sylvicoles (coupes rases, arrachages, destruction de haies, etc.), dégrade les fonctionnalités écologiques de ces milieux et fragilise leur capacité à répondre aux pressions actuelles et futures. Préserver et restaurer les continuités écologiques est donc indispensable afin de garantir le bon fonctionnement du territoire et renforcer sa résilience au changement climatique.

▪ **Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) à un maximum de 426 ha sur la période 2021-2031 et accentuer l'effort de réduction du rythme d'artificialisation pour atteindre la zéro artificialisation nette du territoire à horizon 2050 :** Avec 704 ha consommés entre 2011 et 2021 Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération fait partie des agglomérations de Bretagne ayant le plus consommé d'espaces sur la période, du fait de son attractivité. En application de la loi Climat et Résilience, le territoire doit poursuivre et accélérer la dynamique de sobriété foncière déjà amorcée et réduire à un maximum 426 ha sa consommation d'ENAF sur la période 2021-2031, tel que fixé par le SRADDET de la Région Bretagne, soit une baisse de -39% par rapport à la décennie précédente. Cette enveloppe est territorialisée dans le Document d'Orientation et d'Objectifs, en cohérence notamment avec l'armature urbaine, les besoins du territoire, le potentiel foncier mobilisable et la préservation des milieux et des ressources dans une optique d'adaptation au changement climatique. Pour atteindre cet objectif de 426 ha maximum, le territoire devra se doter d'une stratégie de sobriété foncière ambitieuse mêlant renouvellement urbain, requalification, densification et optimisation foncière en zones résidentielles comme économiques >> **ORIENTATION**

3.2. Afin d'atteindre l'objectif ZAN en 2050 et répondre aux orientations du SRADDET, le SCoT-AEC fixe comme objectif de réduire la consommation de 50% sur la période 2031-2041 par rapport à la décennie 2021-2031 Cette stratégie de réduction de la consommation foncière sera complétée par des actions en faveur de la limitation de l'artificialisation des sols par un modèle d'aménagement renouvelé.

▪ **Préserver les ressources et contribuer à leur régénération :** Face aux enjeux de sobriété et aux fortes pressions que subit notre territoire, nous devons faire de la préservation et de la restauration des milieux et des ressources un enjeu prioritaire :

- **Limitier les atteintes à la ressource en eau :** La ressource en eau est un élément patrimonial majeur de l'identité du territoire. Celui-ci comporte des bassins versants intégraux, des sources à la mer, en passant par les estuaires et avec le Golfe du Morbihan comme milieu récepteur final. Le territoire comporte toutefois de nombreux enjeux liés à la ressource en eau et présente des vulnérabilités. Fragiles et soumises à de fortes pressions, les têtes de bassin versants sont, par leur rôle écologique et hydrologique, des secteurs à très forts enjeux en termes de quantité et de qualité. Concernant l'alimentation en eau potable du territoire, elle repose sur un équilibre maîtrisé entre la production locale et une collaboration très étroite avec les autres producteurs d'eau, via les interconnexions permettant de sécuriser la ressource tant en quantité qu'en qualité. A ce titre, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération entend conserver son rôle majeur au sein des différentes structures départementales et interdépartementale (Eau du Morbihan, Eaux et Vilaine, etc.). En outre, à l'aval, les activités primaires (conchyliculture, pêche à pied professionnelle) et de loisirs (baignade, pêche à pied récréative) sont également fortement dépendantes de la qualité des eaux littorales. Enfin, concernant la sensibilité du milieu récepteur, le Golfe du Morbihan est concerné par des phénomènes croissants de prolifération d'algues vertes sur vasières ces dernières années. Dans la mesure où ces différents enjeux risquent d'être davantage prégnants avec les effets du changement climatique, ils nécessitent donc une prise en compte renforcée dans le SCoT-AEC. Le territoire entend ainsi limiter les atteintes aux milieux et renforcer une gestion durable et

concertée de la ressource en eau pour garantir une qualité et une quantité suffisantes pour les écosystèmes et leur biodiversité associée, ainsi que pour les usages du territoire.

- **Accélérer les efforts en matière de sobriété énergétique** : Le territoire est déjà engagé dans une démarche de réduction de sa consommation énergétique : celle-ci a diminué de 8,2% depuis 2010, principalement par des réductions sur les secteurs résidentiel et routier. Le territoire souhaite amplifier de façon significative les efforts en ce sens, en ciblant les secteurs particulièrement énergivores comme les bâtiments et en favorisant la « non consommation énergétique » par l'innovation technologique, le changement des pratiques et des usages. Ces mesures permettront de réduire la dépendance énergétique du territoire, d'agir en faveur de l'atténuation au changement climatique et de répondre aux objectifs nationaux, régionaux et locaux.
- **Renforcer la production d'énergie renouvelable sur le territoire** : Malgré une hausse de 62% de la production d'énergie renouvelable entre 2010 et 2021, celle-ci ne permet pas au territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération de s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux. Rapportée au nombre d'habitants, cette hausse demeure également deux fois inférieure à celle observée à l'échelle de la Bretagne. En complément d'efforts de sobriété énergétique, le territoire entend renforcer la production d'énergie renouvelable sur le territoire, en mobilisant notamment le fort potentiel de production photovoltaïque.
- **Développer des aménagements permettant de renforcer la circularité des ressources** : Dans un contexte de fortes pressions sur ses ressources, le territoire souhaite également accompagner leur régénération en développant des aménagements permettant de renforcer leur circularité. Il s'agit notamment de dispositifs visant à la valorisation des eaux de pluie ou le recyclage des matériaux de constructions afin de limiter les besoins en matière première et l'exploitation des sous-sols.
- **Augmenter la capacité du territoire à séquestrer le carbone** : Afin de tendre vers la neutralité carbone et en complément d'efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération entend augmenter la capacité de séquestration du carbone du territoire tant terrestre que maritime. Cette démarche passe notamment par une préservation et une restauration des écosystèmes (sols, marais, littoraux, bocage, prairies, etc.) afin de renforcer leur capacité de séquestration et en encourageant l'évolution des pratiques agricoles, notamment vers l'agroforesterie, qui permettent d'augmenter le stock carbone.

■ **Renforcer la renaturation des espaces artificialisés (espaces urbains, zones d'activités, friches, etc.)** : Consciente que le territoire est marqué par une forte urbanisation, qui induit une imperméabilisation des sols, une augmentation du risque de ruissellement ainsi qu'un phénomène d'îlots de chaleur, l'agglomération reconnaît l'importance d'accorder une place plus grande à la nature en ville et au sein de ses espaces artificialisés. Pour y parvenir, elle entend renforcer les démarches de renaturation afin d'accroître la résilience du territoire, renforcer son adaptation au changement climatique et contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

■ **Faire de la recomposition fonctionnelle de la bande côtière et des îles un enjeu de solidarité communautaire** : Le recul du trait de côte et la hausse du niveau maritime concernent la moitié des communes de notre territoire et représentent un risque majeur pour les activités économiques littorales (conchyliculture, agriculture, tourisme, plaisance, pêche, etc.), la biodiversité et les écosystèmes, et les aménagements (sentier, route, bâti, réseau, etc.). C'est un défi pour l'ensemble du territoire, dont nous sommes tous collectivement parties prenantes, et qui doit être pensé à l'échelle de l'agglomération.

Des actions de prévention et des mesures de suivi de l'érosion sont déjà engagées, ainsi qu'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) élaborée en 2023 en collaboration avec les partenaires de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et les territoires littoraux voisins. Celle-ci a permis de définir une matrice des modes d'actions, regroupant notamment des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et des solutions d'adaptation fondées sur la nature, ainsi qu'un plan d'actions décliné sur cinq ans (2023-2027). Le SCoT-AEC doit intégrer les

actions identifiées dans la SLGITC, accompagner sa mise en œuvre opérationnelle et engager la recomposition fonctionnelle de la bande côtière et des îles afin de renforcer la résilience des populations et des activités situées dans les zones à risques.

ORIENTATION 3.2 DÉVELOPPER DES AMÉNAGEMENTS INNOVANTS, OPTIMISÉS ET DE QUALITÉ

Les objectifs définis dans le SCoT en vigueur ont permis de faire émerger des formes urbaines plus denses et un foncier plus optimisé. Ces orientations ont posé les fondations d'un urbanisme plus soutenable et innovant sur le territoire, aussi bien sur le plan résidentiel qu'économique. Le SCoT-AEC doit poursuivre les efforts en ce sens, afin de développer des aménagements innovants et de qualité qui répondent aux objectifs de sobriété foncière, contribuent à la débanalisation des paysages et à l'amélioration du cadre de vie.

▪ **Produire de la qualité de vie par l'aménagement urbain** : Riche d'un patrimoine écologique et culturel de qualité, le territoire a vu ses paysages se transformer, avec parfois une tendance à la banalisation qui peut interroger le devenir de ses « cartes postales » sur le long terme. Qu'il s'agisse de renouvellement urbain, de densification ou d'extensions urbaines, qu'il s'agisse d'habitat ou d'activités, chaque intervention doit être l'occasion de développer les qualités des tissus urbains de ce territoire exceptionnel pour éviter un décrochage entre patrimonialisation de certains espaces et banalisation du paysage urbain ordinaire. L'objectif est ainsi de développer une architecture qualitative et des ambiances urbaines qui donnent envie d'y vivre, respectueuse des identités locales (tant côté bâti que végétal). Il s'agit notamment de travailler avec attention sur les interfaces et perméabilités entre les espaces urbains et les espaces naturels et agricoles (entrées de ville, franges urbaines, écologiques dans le tissu urbain).

▪ **Mettre en œuvre une stratégie de sobriété foncière ambitieuse** : Afin de répondre aux objectifs de réduction de la consommation foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération doit se doter d'une stratégie de sobriété foncière ambitieuse et en faire sa boussole dans l'aménagement du territoire, le foncier étant une ressource à part entière qu'il convient de ménager.

- **Renforcer l'optimisation foncière au sein des zones résidentielles et économiques existantes** : Le SCoT-AEC vise à renforcer les actions du territoire en faveur d'un foncier plus optimisé, en zones résidentielles comme économiques, afin de répondre aux enjeux de sobriété foncière mais aussi d'adaptation et d'atténuation au changement climatique. Plusieurs leviers peuvent être mobilisés en ce sens : le renouvellement urbain, la densification du tissu résidentiel et des zones d'activités économiques et commerciales, le rapprochement des fonctions ou encore la mutualisation d'espaces, via par exemple la mutualisation de surfaces dédiées au stationnement ou la production d'énergie renouvelable, notamment photovoltaïque. Le territoire entend accompagner la mise en œuvre de ces leviers, en cohérence avec l'armature territoriale, les objectifs de création de logements et le rééquilibrage des activités économiques, afin de répondre aux besoins de la population tout en limitant l'artificialisation des sols.
- **Renforcer la mobilisation du potentiel foncier au sein des enveloppes urbaines** : Un travail d'identification du potentiel foncier a été réalisé à partir de l'analyse des terrains non-construits au sein des enveloppes urbaines. Celui-ci a permis d'estimer un potentiel total de 1 296 hectares à l'échelle du territoire, dont il a été estimé que la moitié pourrait être mobilisée d'ici 2050. Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération entend faire de ce potentiel identifié un levier majeur de sa stratégie de sobriété foncière, en ciblant en priorité le développement résidentiel et économique sur ces espaces. Cette démarche doit permettre de remettre des espaces collectifs et de la qualité urbaine et paysagère au sein des enveloppes urbaines, tout en renforçant l'adaptation au changement climatique et en préservant la qualité de vie dans une logique de « bien vivre ensemble ».

- **Renforcer l'acceptabilité de la densification auprès des élus, des entreprises et des habitants du territoire** : Pouvant être considérée comme une menace portée à leur qualité de vie et leur patrimoine, la densification est parfois perçue de façon négative par les habitants. Les élus et les acteurs économiques peuvent également en avoir une mauvaise perception en la considérant comme une dégradation de l'attractivité de leur commune pour les premiers ou contrainte à leur développement pour les seconds. Dans un contexte de sobriété foncière où elle constitue pourtant un levier majeur permettant de réduire la consommation d'espaces, le territoire souhaite renforcer sa « désirabilité urbaine » en faisant la promotion d'une densification raisonnée, composées de formes urbaines diversifiées et compactes mais également « respirables ». Il s'agit notamment de trouver un juste équilibre entre opérations de densification et développement de la nature en ville, afin de répondre aux objectifs de sobriété mais aussi d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, tout en renforçant la qualité du cadre de vie et les fonctions des espaces naturels (infiltration des eaux de pluie, séquestration de carbone, biodiversité, etc.). Cette démarche pourra être complétée par un travail de sensibilisation des habitants aux enjeux de sobriété et d'adaptation afin de renforcer leur adhésion.
- **Engager une démarche vertueuse d'optimisation du foncier des zones commerciales de périphérie** : Si des efforts de mutualisation des stationnements et de dés-imperméabilisation des zones commerciales ont été engagées sur certaines parties du territoire, l'enjeu est désormais d'harmoniser et de poursuivre ces stratégies d'urbanisation afin d'améliorer l'image des zones et leur fonctionnalité. Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération s'engage ainsi dans une démarche de transformation des zones commerciales en ouvrant la possibilité de créer de l'habitat ou des bureaux pour celles les mieux connectées aux espaces habités. Au regard d'un équipement commercial désormais largement adapté aux besoins du territoire, le SCoT-AEC souhaite préserver le foncier économique pour des activités non commerciales sources de diversification de l'emploi vers la filière productive. **>> ORIENTATION 2.3**

39

▪ **Favoriser la cohabitation et la mixité des fonctions, en cohérence avec l'armature territoriale, la réhabilitation des centralités et l'évolution des formes urbaines** : La déconcentration continue de la population et, à l'inverse, la concentration des emplois dans le cœur d'agglomération ont marqué la dissociation des lieux d'habitation et des lieux de travail, suivant les logiques de la périurbanisation. Face à ce constat, le territoire souhaite favoriser la mixité fonctionnelle, en cohérence avec l'armature territoriale, la réhabilitation des centralités et l'évolution des formes urbaines. Ce levier permettra de répondre conjointement à de nombreux enjeux du territoire : renforcer l'optimisation de l'espace dans un contexte de sobriété foncière, tout en participant à l'atténuation au changement climatique en réduisant des besoins en déplacements et en contribuant au dynamisme économique et à la cohésion sociale d'un « territoire des proximités ».

▪ **Encourager l'innovation en matière d'habitat** : L'évolution des usages et l'accession de plus en plus difficile de certains ménages à la propriété immobilière contribuent à l'émergence d'une demande grandissante en faveur de nouveaux modes d'habiter. Ces derniers mêlent notamment formes nouvelles (habitats plus compacts, modulables voire temporaires) et nouveaux modes de cohabitation (habitat partagé, coliving, etc.). Le territoire souhaite accompagner cette demande en encourageant l'innovation et l'expérimentation en matière d'habitat. Cela passe également par le recours à des modèles économiques nouveaux, permettant d'atténuer le prix du logement (Bail réel solidaire, VEFA inversée, etc.).

▪ **Encourager le développement d'un urbanisme favorable à la santé** : Considérant les risques et nuisances auxquelles peuvent être exposées les populations, la collectivité souhaite renforcer la prise en compte des enjeux de santé, aussi bien dans les documents de planification que dans les projets opérationnels. Pour ce faire, le SCoT-AEC vise à encourager le développement d'un urbanisme favorable à la santé, qui limite l'exposition des populations aux risques naturels (inondation, hausse du niveau maritime, etc.), aux nuisances et pollutions (pollutions industrielles, pollution sonore et mauvaise qualité de l'air) et favorise leur accès à des espaces de nature.

ORIENTATION 3.3 DÉVELOPPER UNE INGÉNIERIE ET DES OUTILS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS NÉCESSAIRES ET RÉALISTES POUR SOUTENIR NOS AMBITIONS EN TERMES D'URBANISME

La transition vers un urbanisme plus soutenable ne peut toutefois se faire sans le développement d'une ingénierie et d'outils stratégiques et opérationnels afin de soutenir nos ambitions. Ces derniers doivent nous permettre d'accompagner les communes et l'ensemble des acteurs du territoire à atteindre les objectifs fixés et à mettre en œuvre des projets de qualité.

▪ **Mettre en œuvre une stratégie foncière permettant de favoriser par la maîtrise foncière une anticipation des besoins et la régulation du marché :** La tension et la sélectivité croissantes du marché immobilier, couplées à un foncier de plus en plus rare dans un contexte de réduction de la consommation d'espaces, soulèvent pour la collectivité un enjeu de mettre en œuvre une stratégie foncière proactive. Celle-ci doit permettre à Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, en collaboration avec ses 34 communes, de maîtriser le foncier de manière anticipée, afin de répondre aux besoins futurs, tout en contribuant à réguler le marché et limiter la spéculation foncière.

▪ **Proposer un appui en ingénierie aux communes sur la traduction réglementaire et la mise en place des projets :** Les défis liés à la transition écologique et l'émergence de nouvelles réglementations nationales, comme la loi Climat et Résilience, contribuent à complexifier de façon considérable les modes d'aménager et d'urbaniser le territoire. Cette complexité induit alors pour la collectivité un enjeu d'accompagner les 34 communes de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération pour repenser la façon de programmer et d'aménager : d'une part, dans la traduction réglementaire des ambitions nouvelles du SCoT-AEC dans leurs documents d'urbanisme ; et d'autre part, dans leur traduction opérationnelle dans les projets déployés sur le territoire.

▪ **Renforcer le dialogue entre les opérateurs, les partenaires institutionnels et les communes sur les conditions de mise en œuvre des projets et la prise en compte des attentes qualitatives :** En réponse aux enjeux relatifs à la banalisation du cadre de vie et à l'étalement urbain qui caractérisent le territoire, il apparaît aujourd'hui indispensable de réaffirmer le rôle de la puissance publique dans l'aménagement du territoire et de renforcer le dialogue entre les opérateurs, les partenaires institutionnels et les communes afin d'assurer une mise en œuvre plus concertée et qualitative des projets. Cela permettra aux communes de mieux réguler le développement immobilier et de s'assurer que les projets répondent non seulement aux besoins fonctionnels, mais aussi aux attentes qualitatives en matière de cadre de vie et de durabilité.

▪ **Assurer un suivi et une évaluation des politiques publiques :** Pour assurer un suivi des ambitions énoncées dans le SCoT-AEC, l'agglomération entend également se doter d'outils de pilotage et d'évaluation des actions engagées sur le territoire. Elle souhaite notamment mettre en place un observatoire territorial, outil essentiel d'aide à la décision, afin de suivre la mise en œuvre du SCoT, d'évaluer les politiques publiques menées et de contribuer au bilan réglementaire du SCoT tous les six ans.